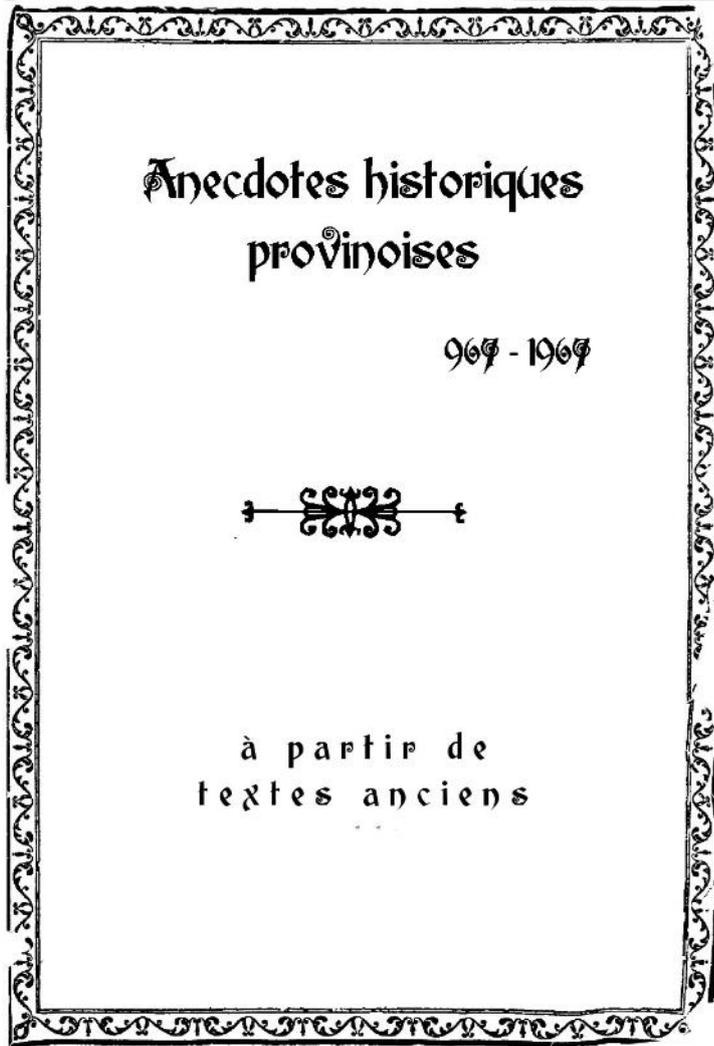


Anecdotes provinoises

967 - 1967

Les armoiries 22



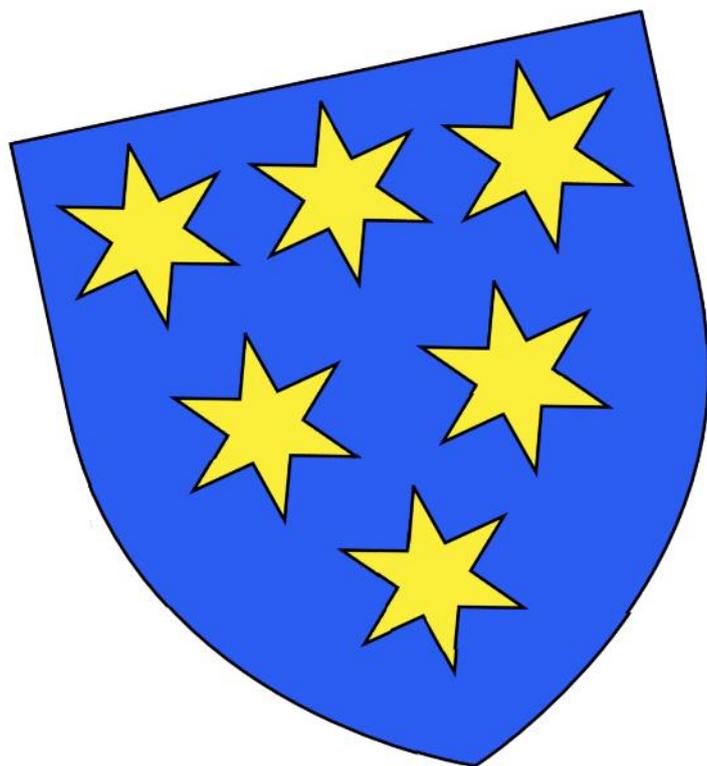


**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



Dernière mise à jour : février 2021



Les armoiries de Provins



Ces scènes de bataille ou de vie villageoise, inspirées de la Tapisserie de Bayeux, proviennent d'un journal anglais, *The Hastings Observer*, édité en 1966 pour célébrer les 900 ans de la bataille d'Hastings.

1- Les armoiries, signes de reconnaissance

La science héraldique prenait autrefois dans l'éducation une place tellement importante que les femmes même étaient tenues de s'y appliquer (79). C'est dire...



Sans doute reconnaissez-vous facilement les marques, produits, collectivités représentés ci-dessus. Pourtant, aucun nom ne figure : ces dessins sont de véritables emblèmes, enseignes ou symboles qui permettent une identification immédiate, sans risque d'erreur. Ces dessins, appelés logos, sont des moyens de reconnaissance chargés de signification. Les suivants, liés à de célèbres marques automobiles, ont été confectionnés telles des armoiries : l'écu confère une certaine noblesse au produit, les meubles (cheval cabré invaincu, scorpion tenace, serpent invincible, taureau fort et déterminé, drakkar conquérant) illustrent l'agressivité et la puissance, les couleurs reprennent celles de la région d'origine.



C'est ce même besoin de reconnaissance qui a été appliqué au début du 11^e siècle. Remuez vos souvenirs : des chevaliers en armures, heaumes fermés, donc absolument pas reconnaissables ! Comment se battre dans ces conditions ? Comment reconnaître l'ami de l'ennemi ? La solution fut vite trouvée : peindre, d'abord sur le bouclier, qu'on appelait aussi l'écu, des signes de reconnaissance. Les armoiries, *hiéroglyphes de la féodalité* (Victor Hugo), étaient nées. Voilà pour l'idée de base ; la réalité, nous allons le voir, n'est pas aussi catégorique.

Jean-François Nieuws, professeur à l'Université de Namur (305) confirme cette idée mais la nuance : *l'apparition des armoiries est indiscutablement liée à l'univers de la guerre. Les mots qui en parlent, les supports sur lesquels les emblèmes apparaissent en premier lieu, la forme canonique dans laquelle ils s'inscrivent (l'écu triangulaire) en sont autant de preuves flagrantes. Depuis le Moyen Âge, l'« invention » des armoiries est d'ailleurs considérée comme une réponse immédiate à la nécessité d'identifier les combattants sur le champ de bataille, de distinguer amis et ennemis au cœur de la mêlée.*

Cependant, ajoute-t-il, cette thèse ne fait plus l'unanimité chez les historiens car *l'apparition du haubert à capuche et du casque à nasal avaient masqué les visages des combattants très longtemps avant la généralisation des armoiries, et les armées en action avaient de toute façon bien moins besoin de moyens d'identification individuelle que de signes de reconnaissance collectifs. [...] Dans plusieurs travaux consacrés aux insignes militaires, R.W. Jones a bien montré que les combattants n'étaient nullement en mal*

de repères sur le champ de bataille préhéraldique. Depuis l'Antiquité romaine, les bannières brandies par les chefs ou leurs porte-étendards permettaient de visualiser en permanence la position de celui qui commandait la manœuvre et de suivre ses mouvements. Divers procédés permettaient aussi à tous les acteurs de la mêlée de reconnaître immédiatement, sans la moindre hésitation, leurs alliés et leurs adversaires : c'était le rôle des cris de guerre et des diverses « connaissances » attestées dans les sources narratives et littéraires, par exemple une même couleur arborée sur le vêtement ou l'équipement, ou encore un marquage plus informel, fait d'un simple bout d'étoffe ou de quelques brins d'une même plante. En matière de couleurs, les surfaces monochromes de ton vif, faciles à déployer et visuellement efficaces, semblent avoir été couramment utilisées. Les armoiries, qui visent dès l'origine à identifier l'individu, ou un tout petit groupe d'individus, à l'aide de compositions graphiques assez complexes et somme toute peu différenciées, ne font pas sens au regard des besoins proprement militaires. [...]

Comme le souligne fort justement L. Hablot dans un article de 2012, le bouclier n'est certainement pas un support idoine pour les signes de reconnaissance : il n'est visible que de face, c'est-à-dire par le camp adverse ; il peut être rapidement souillé ou abîmé, au point de devenir « illisible » ; lourd et encombrant, conçu pour le combat à cheval, il peut être perdu ou abandonné par son porteur au cours de l'affrontement. Si l'écu a fini par s'imposer comme le cadre formel de référence de l'héraldique avant la fin du XII^e siècle, c'est peut-être avant tout pour des raisons symboliques et sociales, notamment parce qu'il était le « plus petit dénominateur commun en matière de support d'emblèmes », celui que pouvaient arborer tous les chevaliers, y compris ceux de condition plus modeste (305).



Les armoiries, signes de reconnaissance individuelle donc, et non d'appartenance à un groupe. Mais l'on sait bien que les hommes sont des animaux qui vivent en groupes : n'ont-ils pas tendance à se rassembler en fonction de valeurs qu'ils partagent, de liens amicaux ou familiaux, ou encore d'intérêts purement utilitaires ? Les armoiries pourraient ainsi ne plus désigner un individu unique mais une classe d'individus.

Un autre exemple, celui des clans écossais, qui remontent aux traditions du XIII^{ème} siècle, aussi bien celtes que nordiques ou normandes. Les membres du clan étaient soumis à l'autorité du chef et descendaient tous d'un ancêtre commun. Le clan était identifié par un certain nombre de symboles, parmi lesquels le plus connu est sans doute le fameux tartan écossais (étoffe de laine à carreaux de diverses couleurs). Viennent ensuite une broche (« crest », blason, écusson) qui maintient un rameau (distinct pour chaque clan) et une devise. Le clan Rollo se reconnaît ainsi :



Les écus de la conquête de l'Angleterre (1066), d'après la Tapisserie de Bayeux :

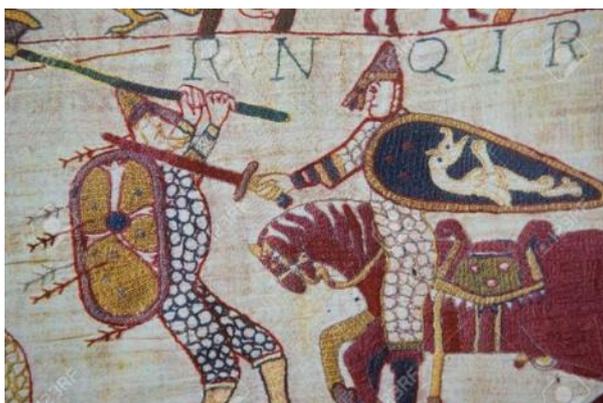


Guillaume de Normandie soulève son casque pour se faire reconnaître de ses hommes.



Certains écus tant normands qu'anglais portent un signe de reconnaissance.

©Images : Musées de Bayeux



02- Snobisme, signe d'appartenance à l'élite ?

Pour Jean-François Nieuws, la cause est entendue : *En réalité, la seule aire de combat sur laquelle les nouveaux emblèmes héraldiques ont pu se déployer en produisant tous leurs effets est celle du tournoi chevaleresque. Dans cet environnement de compétition ritualisée, de démonstration publique de virtuosité au maniement des armes, de mise en spectacle de l'exploit individuel (singulièrement lors des joutes), les insignes aux couleurs vives placardés sur les vêtements, les équipements et même les chevaux des participants constituaient autant d'accroches d'une grande efficacité pour capter le regard et l'attention de la foule attirée par l'événement. [...] Plutôt que les impératifs de la guerre, la vogue des tournois et les tensions sociales de la « mutation chevaleresque » semblent bien être à l'origine du processus.*

L'élite chevaleresque du 12^e siècle veut impressionner, se distinguer aussi bien des pairs que des classes de rang inférieur, indiquer clairement et avec orgueil à quelle grande famille du comté elle appartient. Cette lecture sociale de la naissance de l'héraldique, que D. Crouch a pu qualifier à raison d'« invention du snobisme », se déduit à la fois de l'éminence des premiers titulaires d'armoiries révélés par les sceaux, des pratiques sociales bien spécifiques auxquelles nous pouvons associer les emblèmes de la première heure et, bien sûr, de l'interprétation des motifs graphiques qui composent ces emblèmes. [...] Il s'agit d'impressionner les hommes de moindre parage avec lesquels on joue à la guerre, de bien se différencier d'eux, de se démarquer aussi d'éventuels rivaux de promotion trop récente, voire peut-être, pour les magnats du nord de la France, d'afficher un certain ascendant sur le Capétien. En effet, face au roi de France qui s'efforce laborieusement de rehausser son éclat en invoquant l'héritage de Charlemagne à coup de légendes trafiquées, les Vermandois, les Roucy et leurs semblables encore ont beau jeu de rappeler qu'ils appartiennent, eux, à la lignée du grand empereur. Cette fierté des origines carolingiennes est une constante, du 11^e au 13^e siècles, parmi les grandes familles du nord de la France et des marges occidentales de l'Empire, et on la devine particulièrement vivace au temps où Louis VI tentait de mettre au pas les barons d'Île-de-France et leurs voisins au nord du domaine royal. Jean-François Nieuws se demande donc si les emblèmes héraldiques portés avec ostentation et fierté peuvent être considérés comme un signe de résistance à la centralisation royale et princière, dans la veine de celui qui est traditionnellement reconnu à la région picarde et à l'aristocratie jalouse de son autonomie (305).

A. de la Porte recommande de ne pas confondre les armoiries avec les enseignes militaires des nations, qui remontent à l'antiquité la plus reculée. Les armoiries sont des marques héréditaires de noblesse et de dignité, l'usage n'en saurait être plus ancien que le 11^e siècle. [...] On ne doit pas en chercher le commencement avant le 11^e siècle, dans le cours duquel on trouve celui des tournois et celui des croisades.

Cet avis n'est pas partagé par tous les héraldistes : ce qu'on ne sait pas, affirme le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, c'est l'époque exacte de l'introduction des armoiries héréditaires dans les familles. Quant à l'origine des armoiries, les écrivains qui en ont fait l'objet de leurs recherches et de leur méditation ne s'accordent pas sur ce point ; leurs avis sont partagés. [...] Ils ne détruisent pas le doute et l'obscurité qui règnent sur l'époque où elles ont été adoptées (15).

Le vicomte de Kerckhove-Varent poursuit en convenant que l'usage de ces marques de distinction a dû naître naturellement chez plusieurs nations à la fois, et qu'il doit être plus ancien qu'on ne le croit

généralement, parce que l'esprit de domination règne dans la nature de l'homme, et le désir de s'élever au-dessus de la foule commune est tellement inné chez lui, qu'il n'est pas permis de douter que dans tous les temps et chez toutes les nations, on n'ait inventé des signes extérieurs pour se distinguer et pour signaler les hommes qui, par l'intelligence ou par de grandes actions, se montraient supérieurs aux autres. Supériorité dont leurs descendants ne pouvaient manquer de chercher à perpétuer le souvenir par vanité (15). Tout cela semble justement observé...

Si le mot snobisme semble avoir été employé pour la première fois par William Thackeray en 1857 dans *The book of snobs*, il ne caractérise pas seulement le comportement de certains contemporains, mais celui de tout envieux depuis les temps les plus reculés de l'histoire humaine. Frédéric Rouvillois a analysé ce phénomène de grande ampleur en 2008 (318).

On doit reconnaître, écrit-il, que la fausse noblesse représente déjà, sous la monarchie d'Ancien Régime, un véritable phénomène de masse, du moins au regard du nombre relativement réduit des nobles authentiques. À la fin du XVII^e siècle, Louis XIV ordonne d'ailleurs une « révision générale » des noms et titres, que poursuivra son successeur, afin de rechercher les faux nobles. Or, ceux-ci sont légion. Dès cette époque, l'usurpation de noblesse s'est accélérée pour des motifs pouvant tenir à la fois de la cupidité (les nobles ne paient pas certains impôts), de l'arrivisme social, ou de la pure et simple vanité. À la veille de la Révolution, le grand nobiliste Chérin estimait à quatre cinquièmes du total le nombre de titres portés de façon plus ou moins abusive.

L'attrait d'un titre ronflant, l'ajout d'une particule flatteuse, des armoiries fictives, le mariage d'une fille avec un noble désargenté, et voilà un bourgeois anobli... par lui-même ! Vanité, snobisme et c'est ainsi, constate Frédéric Rouvillois, que le Grand Armorial de France publié en 1696 par d'Hozier (140) comprenait plus de cent mille blasons, alors qu'en 1887 Bachelin-Deflorenne dans son *État présent de la noblesse française* dénombrait entre 80 % et 90 %... de faux titres et par là de fausses armoiries. L'étude menée par Frédéric Rouvillois lui permet d'affirmer, sévèrement : *le titre et le blason présentent ceci de commun avec la particule qu'ils émerveillent le snob à bon compte* (318).

03- L'importance de la famille et de la lignée maternelle

L'abbé* P. Fanién, auteur de l'*Histoire du chapitre d'Arras* (129) insiste sur la notion d'hérédité inhérente à l'idée d'armoiries : *les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine des armoiries. Plusieurs les font remonter aux temps les plus reculés et citent, à l'appui de leur opinion, les figures qui ornaient les casques et les boucliers des anciens héros, ou celles qui brillent sur les étendards des légions romaines ; mais cette pensée n'a point prévalu, par la raison que les anciens ne transmettaient pas à leurs héritiers ces emblèmes qui leur étaient personnels, et que les figures des légions étaient des signes de reconnaissance pour rallier les soldats, et non des titres de noblesse. D'ailleurs, on n'en trouve avant le 11^e siècle ni sur les tombeaux, ni sur les monnaies, ni sur les sceaux. Aussi fixe-t-on généralement l'origine du blason au 11^e siècle* (129).

L'analyse des emblèmes révélés par ces témoins [les anciens sceaux porteurs d'emblèmes héraldiques] permet de constater que le caractère familial des armoiries est manifestement acquis dès les balbutiements de l'héraldique ; sauf exception, celle-ci ne valorise l'individu qu'à travers sa parenté (305).

Dès le début, c'est la famille qui règne en maître sur l'héraldique naissante. Les fils (et les filles) s'approprient avidement l'emblème de leur père (ou de leur mère), désireux qu'ils sont de s'inscrire dans son sillage et de recueillir son prestige, n'hésitant pas, si nécessaire, à copier à l'identique ou même à réutiliser la matrice de son sceau. [...] En fait, cette hérédité si aisément acquise n'est qu'une conséquence logique de la dimension familiale des premières armoiries. Les signes héraldiques projettent leur possesseur dans le temps et dans l'espace social de la parenté : ils disent ses origines, le « lignage » qui le connecte à ses ancêtres et à un passé illustre, tout comme ils l'incluent dans le groupe de ses parents vivants, le « parage » qui lui assure la protection et les bienfaits de la solidarité familiale [...] (305).

Deux familles différentes ne peuvent être titulaires des mêmes armoiries, pas plus que deux personnes. Les armes d'un fils portent un signe distinctif par rapport à celles de son père, une brisure*. À la suite d'un mariage, les blasons se trouvent *écartelés**, c'est-à-dire divisés, partagés de manière à représenter les armes des deux familles. Ainsi les armoiries de l'épouse sont conservées puis transmises.



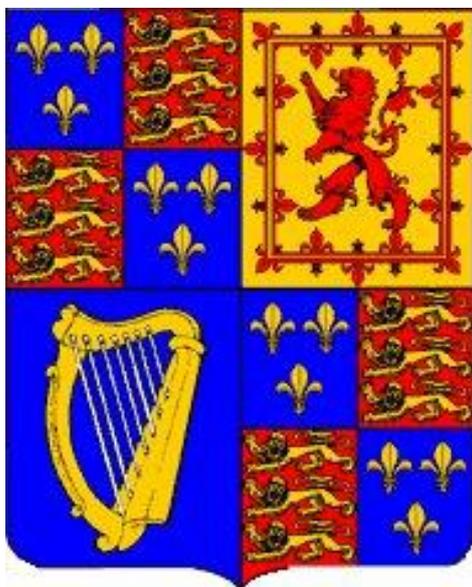
Un exemple différent de formation de nouvelles armoiries

À titre d'exemple de composition progressive d'armoiries, voici ce qui était écrit en 1671 dans *L'état présent de l'Angleterre, avec plusieurs réflexions sur son ancien état* (307), les mêmes règles de blasonnement étant appliquées à toutes les armoiries d'un pays :

Les Rois d'Angleterre Saxons portoient d'azur à une Croix de sinople entre quatre mailles d'or. Depuis les Rois de Dannemarc, qui regnoient en Angleterre, portoient d'or semé de cœurs de gueule, à trois Lions Leopardez d'azur. Incontinent apres la conquete, les Rois porterent deux Leopards, que Guillaume le Conquerant portoit comme Duc de Normandie. Henry II joignit aux armes de sa mere celles de son pere, le Lion de Guyenne, lequel estant tout semblable en couleur & en figure aux Leopards, luy & ses successeurs les ont logez tous trois dans un mesme écusson, & l'ont blasonné de trois Lions ou Leopards, comme il l'est presentement.

Le Roy Edouard III pretendant, en vertu du droit de sa mere, la Couronne de France, écartela ses armes de celles de France ; qui estoient autrefois d'azur semé de fleurs de lis d'or, & aujourd'huy d'azur à trois fleurs de lis d'or : & en la mesme maniere, & pour la mesme raison Henry V. Roy d'Angleterre changea aussi ses armes. Le Roy Jacques ayant uny l'Escosse à l'Angleterre, en changea aussi ses armes, qui furent écartelées d'Escosse & d'Irlande ; de sorte que les armes du Roy d'Angleterre se trouvent aujourd'huy écartelées ainsi :

Au premier & dernier contre-écartelé de France, qui sont d'azur à trois fleurs de lis d'or, & d'Angleterre, qui sont de gueules à trois Leopards d'or, armez & lampassez d'azur : au second d'Escosse, qui est d'or au Lion de gueules, armé & lampassé d'azur, enclos dans un double trescheur fleuré & contre-fleuré de gueules, & au troisième d'azur à la harpe d'or, cordée d'argent, qui est d'Irlande (307).*



Le lien familial traduit par les armoiries est davantage encore mis en évidence dans le cas des écartelés, puisque l'on peut y découvrir les armoiries de l'épouse ou de la mère et celles du mari ou du père. Ce thème est développé par Jean-Luc Chassel, dans *La matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge* (306).

L'auteur avance que, entre les 12^e et 14^e siècles, *la transmission des noms et des armoiries en voie féminine est courante lorsque, par dot ou par héritage, la femme apporte au mariage des biens matériels et immatériels importants. De plus, comme le montrent les sceaux de certaines princesses (telles Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Chartres, héritière du comté de Blois, Yolande de Flandre Cassel, comtesse de Bar, ou sa mère, Jeanne de Bretagne), la transmission des noms et armoiries se fait aussi de mère à fille, voire d'aïeule à petite-fille. Ces pratiques constituent un discours proprement féminin de la parenté qui, en dépit du caractère patriarcal de la société, est destiné à commémorer le prestige des aïeules et leur rôle dans l'accroissement de la puissance des lignages. [...] L'anthroponymie* et l'héraldique sont des discours de la parenté et, comme tels, s'articulent étroitement sur la transmission des biens par alliance et par succession. Si le rapport entre nom, armoiries, famille et patrimoine est évident, c'est dans le cadre du lignage patrilinéaire qu'il paraît s'illustrer, au moins à première vue. Toute une littérature consacrée aux matières généalogiques et dynastiques, relayée par l'érudition moderne, alimente l'étude de cette représentation sociale. Cependant la structure de la parenté médiévale est indifférenciée, elle n'est pas agnatique* mais cognatique* ; et si la ligne maternelle concurrence la paternelle dans la conception des liens de famille, elle entre en jeu de manière permanente dans la transmission des biens matériels et symboliques. Quelque patriarcales qu'elles soient, les sociétés médiévales n'excluent jamais complètement les femmes de la circulation des patrimoines. Les dots que celles-ci apportent, le rôle d'héritières qu'elles ont souvent à tenir – en dépit des incapacités qui les frappent et des privilèges successoraux dont les hommes jouissent dans les coutumes du Nord comme du Midi – pourraient même faire préférer la notion de « topolignage* » pour décrire la structure des familles aristocratiques, celles sur lesquelles nous sommes le mieux renseignés. Quoi qu'il en soit, les études onomastiques* et héraldiques font apparaître clairement l'importance des transmissions des signes d'identité en voie féminine. Michel Nassiet a mis en évidence les cas assez nombreux de transmission d'armoiries et de noms par les femmes : ses travaux ont établi une méthode d'analyse du phénomène, qui est toujours en rapport avec l'importance des dots et des héritages apportés par les épouses, les mères, les aïeules. [...] Du 11^e au 15^e siècles, les grands fiefs ayant connu une succession en ligne exclusivement masculine sont de rarissimes exceptions, tandis que les comtés de Flandre ou de Bourgogne, par exemple, ont été sept fois transmis par héritages matrilineaires (306).*

La lignée cognatique* en Flandre est ainsi représentée par :

- Gertrude de Flandre (fille de Robert-le-Frison et Gertrude de Saxe)
- Jeanne de Constantinople (fille de Baudouin de Constantinople)
- Marguerite de Flandre (sa sœur)
- Marguerite de Male (comtesse d'Artois et de Flandre, fille de Louis de Male)
- Marie de Bourgogne (comtesse d'Artois et de Flandre, fille de Charles le Téméraire)
- Marguerite d'Autriche (Tutelle avant Charles-Quint)
- Isabelle Claire Eugénie (fille de Philippe II d'Espagne, elle épousera l'archiduc Albert d'Autriche)

4- Les origines

Les lois initiales du Blason sont nées autour de l'an 1000. Mais ce ne fut qu'à dater de la première Croisade (1096) que les tombeaux et les voûtes des églises commencèrent à porter des « blasons » sculptés de plus en plus fréquents (271). L'on a souvent avancé que les nobles avaient le monopole des armoiries et pouvaient seuls en faire état : nous savons déjà que cette exclusivité est insoutenable : les Armes des corporations, des municipalités, des bourgeois et des marchands ambulants eux-mêmes ont coexisté avec celles des féodaux, précise encore Pierre Barthélemy Gheusi (271).

Ce système fut ensuite adopté dans la vie civile, en dehors des batailles ou des tournois, par tous les hommes d'importance qui virent là une occasion d'affirmer leurs origines, leur nom. *Dans ce temps [de croisade] lit-on dans l'Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1789 par Louis-Pierre Anquetil (281), les armoiries commencèrent à devenir communes. Ceux qui revenaient de la croisade ne manquaient pas de se faire grand honneur de cette expédition, et, pour en réveiller perpétuellement le souvenir, ils plaçaient les bannières sous lesquelles ils avaient combattu dans les endroits les plus apparents de leurs châteaux, comme des monuments de gloire. Les familles, en s'alliant, se communiquaient ces signes d'illustration, et les fondaient les uns dans les autres. Les dames les brodaient sur les meubles, sur leur habits, sur ceux de leurs époux ; les demoiselles sur ceux des chevaliers ; les guerriers les faisaient peindre sur leurs écus ; mais, comme les étendards entiers n'auraient pas pu tenir dans de petits espaces, on abrégait, pour ainsi dire, la représentation des hauts faits qu'ils devaient retracer à la mémoire. Au lieu du pont que le chevalier avait défendu, on mettait une arche ; au lieu de la tour, on mettait un créneau ; un heaume, au lieu de l'armure complète qu'il avait enlevée à un ennemi. Le fond de l'écusson était ordinairement la couleur de la bannière primitive, et les domestiques s'en montraient chamarrés dans les cérémonies. [...] Ainsi l'on peut dire que le blason a été, dans le principe, une espèce de langue qui faisait reconnaître les droits à l'estime publique et les alliances.*

Il est difficile non seulement de dater l'apparition des armoiries mais également de préciser les raisons du choix initial. La méthode sans doute la plus proche de la réalité serait de « remonter » les armoiries connues jusqu'à ce que cela devienne impossible, aucune trace n'étant plus décelable, ou jusqu'à ce que l'on trouve mention d'un sceau qui serait un témoignage de la véracité des armoiries étudiées : *De tous les monuments qui pourraient nous éclairer sur l'origine du blason, il ne reste, ou du moins l'on ne connaît que les sceaux. [...] C'est ainsi qu'en étudiant d'âge en âge les sceaux des comtes de Flandre, on rencontre le lion pour la première fois dans le type de Philippe d'Alsace, en 1170 (273).*

Dans le *Dictionnaire des Anoblis (1270-1868)*, Henri Gourdon de Genouillac (1875) ayant sans doute le souci du détail, date les armoiries d'un peu avant les croisades et Philippe d'Alsace. *Pour les Flandres, il existe un sceau du comte Robert I^{er}, de l'an 1072. Robert y est présenté à cheval, tenant d'une main une épée, et de l'autre un écu sur lequel est un lion ; or il est à remarquer que le lion représente les armes des Flandres, comme il était le symbole des Celto-Belges. [...] Nous croyons donc pouvoir affirmer qu'avant le onzième siècle, avant les croisades, il existait à la fois un certain nombre de noms de famille et des armoiries qui les représentaient.*

Mais à trop remonter le temps, l'on finit par s'égarer ; c'est un peu ce que nous rappelle le *Dictionnaire de jurisprudence* (1787), dénonçant la tentative de dater les premières armoiries des récits mythologiques (la foudre pour Jupiter, un trident pour Neptune) ou des Romains (la louve) : *Ces exemples, qu'il eût été fastidieux de multiplier, prouvent que la plupart des auteurs cités ont pris le mot « armoiries » dans un sens trop étendu, & se sont livrés à une imagination trop exaltée ; pour relever la gloire de la science héraldique, ils ont improprement blasonné ou armorié les symboles nationaux & particuliers, qu'on prit dans les premiers temps sans règles et sans principes.*

Il reprend ensuite les deux opinions sur l'institution des armoiries généralement admises. Les partisans de la première la placent à l'époque de l'établissement des tournois, & ceux de la seconde à celle de la première croisade. L'origine du nom « blason » plaide en faveur de la première explication : *le nom même de blason a été emprunté [au vocabulaire des tournois], puisqu'il est vraisemblable que ce mot tire son étymologie de l'allemand « blazen », qui veut dire « sonner du cor » & en effet les chevaliers qui arrivaient à un tournoi sonnaient du cor pour avertir le héraut de venir reconnaître et décrire leurs armoiries, ce qu'on a depuis appelé blasonner.*

L'auteur s'étend davantage sur les raisons qui poussent à attribuer les armoiries aux croisades. D'une part les « armoiries » présentes lors des tournois *n'étaient ni fixes, ni héréditaires, ni permises à tous les gentilshommes.* D'autre part, et il traite ici de l'idée la plus communément répandue, *dans une armée de 600 000 hommes, composée d'un grand nombre de princes et de seigneurs qui parlaient différentes langues, où tous ces illustres guerriers étaient entièrement couverts de fer, comment eût-il été possible de les reconnaître sans une marque extérieure ?* Autre fait décisif en faveur de cette hypothèse, les pièces principales qui composent les armoiries viennent tout droit des croisades : *les croix font évidemment allusion aux pieux motifs qui « armèrent » les croisés. Les merlettes, sortes d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, & qui sont représentées sans pieds et sans bec, rappellent les blessures [...] reçues dans les guerres saintes.* Le vocabulaire utilisé pour blasonner est lui issu du vocabulaire guerrier, désignant les coups reçus par l'écu, qui l'avaient *taillé, tranché, coupé ou fendu.* Les termes employés pour désigner les couleurs proviennent *des langues orientales qu'on apprit dans les croisades. Les métaux, les couleurs & les fourrures qui entrent dans la composition des armoiries* proviennent de la magnificence des vêtements des barons, seigneurs et chevaliers, faits de drap d'or ou d'argent et de riches fourrures.

L'auteur rappelle ensuite que *les armoiries ne devinrent fixes qu'en devenant héréditaires & elles ne furent héréditaires qu'après les croisades.* Devenant armoiries familiales, il fallut introduire des signes distinctifs : *l'usage s'introduisit d'assujettir les puînés ou cadets à porter leurs armoiries brisées, c'est-à-dire avec quelques différences, tandis que les aînés avaient droit de les porter pures et pleines, c'est-à-dire telles que leurs ancêtres les avaient toujours portées.*

L'article du *Dictionnaire de jurisprudence* examine tous les aspects relatifs aux armoiries : le cas des épouses, des bâtards, le timbre, les armoiries parlantes, les divers types d'armoiries ; sont également présentés les divers ordonnances et décrets s'y rapportant.

5- Les armoiries communales

Les armoiries peuvent-elles être encore regardées comme servant de signes pour exprimer, par hiéroglyphes, les actions fortes et généreuses des hommes et pour en transmettre le souvenir à la postérité ? se demandait en 1849 le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, qui regrettait que les armoiries ne fussent plus seulement accordées en fonction de la vertu, du mérite ou des actes généreux. *La noblesse, dit-il, a été si souvent prostituée à l'argent et à la bassesse.* Au vu de l'évolution de l'attribution des armoiries, il en simplifie la définition : *des marques de noblesse, composées de figures et d'émaux, c'est-à-dire de métaux ou de couleurs, représentées dans un écusson pour distinguer les familles qui sont en droit de les porter* (15).

Mais, précise Théodore de Raadt en 1891 (53), *dans le principe exclusivement personnelles, les armoiries devinrent bientôt l'emblème de la famille et, plus tard, celui de l'endroit où régnait cette famille.* Il s'agit là des *armoiries communales proprement dites, c'est-à-dire de celles qui, au lieu d'être empruntées à une famille seigneuriale, sont ornées d'un emblème de provenance purement communale.* Un exemple parmi d'autres : celui de Bouchain, dont les armoiries représentent la tour de la ville, *une tour de gueules sur un champ d'argent.* Au sujet des armoiries communales, M. Niffle-Anciaux, dans le même ouvrage (53), concède que *d'anciens sceaux communaux ont porté des armoiries, c'est vrai ; mais les écus que nous y voyons, à qui appartenaient-ils ? À des seigneurs, presque toujours. C'était, sur le sceau de la communauté affranchie, comme une marque destinée à lui rappeler que sa liberté comportait des réserves, une sorte de brisure* imposée au signe par excellence de son autonomie, qui devait, à jamais, rendre témoignage des droits seigneuriaux limités, mais non abolis, par la charte reçue.* Ainsi donc les armoiries communales seraient dans la plupart des cas la reconnaissance d'une dépendance vis-à-vis du seigneur local, la trace du pouvoir seigneurial. Quant aux communes ayant choisi des emblèmes purement locaux, il s'agirait selon M. Niffle-Anciaux, de *symboles communaux, ou, si vous aimez mieux, [de] symboles de l'affranchissement, que longtemps on se fit gloire d'étaler sur les principaux actes de l'administration locale* (53).

Après la Révolution, les titres de noblesse étant interdits, l'usage des armoiries le fut aussi et nombre de symboles héraldiques figurant sur des bâtiments furent mutilés ou détruits.

C'est le 26 septembre 1814 que Louis XVIII rendait une ordonnance autorisant à nouveau les villes à arborer les armes qui leur avaient été accordées :

Toutes les villes et communes de notre royaume reprendront les armoiries qui leur ont été attribuées par les rois, nos prédécesseurs, et en appliqueront le sceau sur les actes de leur administration, à la charge par elles de se pourvoir par-devant la commission du sceau, pour les faire vérifier et obtenir le titre à ce nécessaire ; nous réservant d'en accorder, après l'avis de nos ministres, à celles des villes, communes ou corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs (282).

Les préfets reçurent de nouvelles instructions par le biais de la circulaire du 10 janvier 1815, reprise le 1^{er} avril 1816 : *Je vous invite [...] à vous faire remettre par toutes les villes et communes de votre département auxquelles l'ordonnance précitée du 26 septembre est applicable :*

1° les délibérations prises par les conseils municipaux, pour demander ces titres,

2° un dessin des armoiries,

3° des copies certifiées des chartes ou lettres patentes en vertu desquelles a eu lieu la concession primitive (282).

En 1839, l'*Encyclopédie théologique* de Jean-Henri-Romain Prompsault (280) résume l'essentiel : *Le décret du 19-23 juin 1790 défend à toute personne d'avoir des armoiries. Cette défense se liait à l'abolition des titres de noblesse prononcée par le même décret ; elle fut levée par le décret impérial du 1^{er} mars 1808, qui permit aux nobles de l'Empire d'avoir les armoiries énoncées dans les lettres patentes qui leur étaient délivrées. Un autre décret du 14 juillet 1812 permit d'en placer sur les monuments funèbres dans les églises, avec la permission du ministre. La charte de 1814 déclara que l'ancienne noblesse reprenait ses titres et rangs et par conséquent ses armoiries. Une ordonnance royale du 26 décembre 1814 autorisa les villes et communes qui avaient anciennement des armoiries à les reprendre.*

6- Précisons le sens des termes

Si aujourd'hui les termes *blason* et *armoiries* sont souvent utilisés l'un à la place de l'autre, comme des synonymes, leur sens premier est différent : les armoiries définissaient un ensemble matériel formé de l'écu et de ses ornements tandis que le blason était le recueil des règles et termes héraldiques ou la description en termes héraldiques de l'écu, *l'art d'expliquer en terme propre toute sorte d'armoiries, et de les construire correctement*, précise A. de la Porte, en 1864, d'où les termes *blasonner, blasonnement* (79). Idée reprise et enrichie par Pierre Barthélemy Gheusi : *Blasonner signifie reconnaître, expliquer, décrire, mais aussi dessiner, peindre, sculpter et composer des Armoiries. Le Blason avait pour dépositaires et répondants scientifiques les Hérauts d'Armes. D'où l'adjectif général : héraldique. La langue héraldique a une rigueur, une précision arithmétiques. Les familles peuvent conserver immuablement leurs Armes si elles en détiennent l'énoncé très exact. Il suffira de le dicter aux artistes initiés pour qu'ils en dessinent aussitôt, sans un trait infidèle, l'image gravée ou peinte. On ne peut pas, dans le Blason pur, lire un Écu d'Armes de deux façons différentes. Il y a là une orthographe impérieuse, un rythme, des termes, une sorte de phonétique spéciale qui s'imposent sans hésitation à l'initié* (271).

Le vicomte de Magny avait déjà insisté en 1858 sur le caractère quasi universel de la langue des armoiries (*La science du blason*) :

Le blason a été pour

le monde féodal son symbole et sa langue. Le blason est l'hiéroglyphe chevaleresque du moyen âge ; il a été, on peut le dire, une sorte de poésie emblématique et héroïque de cette époque. Et ce qu'il y a de frappant, ce qui démontre invinciblement qu'il n'est pas un ensemble de signes distinctifs, mais une langue, c'est son universalité. De même que le monde féodal n'a pas été limité dans telle ou telle partie du continent, et s'est développé partout, s'est greffé sur toutes les nationalités, toujours identique, toujours lui-même, de même le blason s'est uniformément manifesté chez tous les peuples du moyen âge. L'Allemand et l'Italien, l'homme du Nord et l'homme du Midi, ne l'ont ni écrit ni parlé différemment : il a été le même pour tous.

On peut citer Claude François Menestrier qui, en 1641, définissait dans un excellent petit livre les termes en rapport avec les armoiries et avait imaginé un dialogue pour rendre son propos plus vivant (288) :

Demande : Qu'est-ce que le blason ?

Reponse : C'est l'art de définir en termes propres toutes sortes d'armoiries.

Dem. : Qu'entendez-vous par armoiries ?

Rep. : J'entends ces marques de noblesse composées de certaines couleurs & de certaines figures, qui sont représentées dans des ecuffons, dans des bannieres, ou sur des cotes d'armes pour distinguer les familles.

Dem. : Pourquoi les nommet'on armoiries ?

Rep. : Parcequ'elles se portoient principalement sur les armes, le bouclier, la cuirasse, la cote d'armes, les bannieres, & les pennons, & qu'elles ont pris leur origine des armes.

7- Comment blasonner

Avant d'en arriver aux armoiries de Provin, continuons de nous intéresser aux bases du blasonnement, composé de règles à appliquer strictement.

Pour résumer, le blason,

ce n'est pas ceci :



mais cela :

*De gueules
à une demi-fleur de lys d'argent
défaillante à dextre*

On distingue en héraldique, dans la description de l'écu, quatre couleurs principales (appelées *émaux*) :

- *gueules* pour rouge (le feu),
- *azur* pour bleu (le ciel),
- *sable* pour noir (la terre),
- et *sinople* pour vert (l'eau),

auxquelles on peut ajouter trois couleurs secondaires, moins utilisées :

- *acier* pour gris,
- *pourpre* pour violet,
- *orangé* pour orange.

Deux autres couleurs principales sont représentées par des métaux :

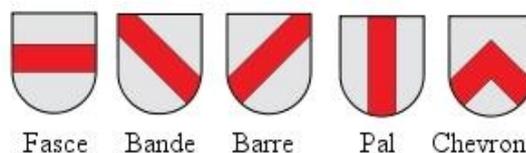
- *or* pour jaune,
- *argent* pour blanc.

Des fourrures apparaissent aussi parfois :

- l'*hermine*
- et le *vair*.

Ces termes particuliers doivent être utilisés lors du blasonnement. Lors de la description, on commence par donner la couleur du *champ*, c'est-à-dire la couleur du fond, de l'arrière-plan de l'écu.

En cas de *champ composé* (partitions dues par exemple à un *blason écartelé* *), les champs seront décrits successivement. L'écu est *chargé* (décoré, agrémenté) de *pièces* qui sont des formes géométriques dont la position est la même sur tous les écus. Voici les principales :



On place ensuite les *meubles*, à savoir les principaux objets représentatifs qui couvrent la surface de l'écu. Le meuble étant un symbole, il sera stylisé en une figure telle qu'un animal, un végétal, un objet, une tour, une arme... En voici quelques exemples :



Deux lièvres



La Fleur de Lys



Une lampe de mineur



Une aigle



Trois clefs



Un dragon



Une croix



Un château



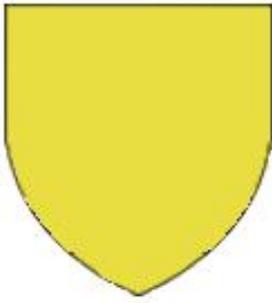
Une épée



Dans le cas où plusieurs meubles ornent l'écu, on décrit d'abord le meuble principal, placé au centre (*en cœur*), puis les meubles secondaires introduits par l'expression *chargé de*. Bien entendu, blasonner s'avère plus délicat dans le cas d'armoiries écartelées ou riches en pièces mais ce ne sont ici que quelques notes d'introduction ; on pourra aisément explorer ce domaine en se rapportant aux ouvrages cités dans les sources, en particulier les références suivantes : (15 – 75 – 76 – 77 – 79 – 80 – 88 – 135 – 138 – 139 – 140 – 141 – 142 – 143 – 144 – 149 – 155 – 159 – 218 – 237 – 271 – 288 – 289 – 305 – 306 – 318...). Ces ouvrages, pour la plupart, fourmillent de reproductions d'armoiries, utiles également pour monter une généalogie.

Voici, à titre d'exemple, les armoiries de Radinghem-en-Weppes :

1



D'or

Si l'écu n'était chargé ni de pièce ni de meuble, il serait dit *plain*.

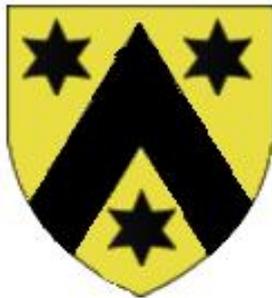
2



au chevron de sable

sable désigne la couleur noire

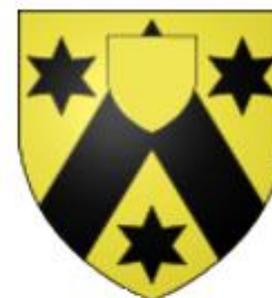
3



accompagné de trois étoiles à six rais du même

du même signifie de la même couleur que précédemment

4



et chargé sur sa cime d'un écusson d'or

5



au lion de sable armé et lampassé de gueules

armé : car le lion est ici muni de griffes

lampassé : pour indiquer la couleur de la langue, qui est différente de celle du corps de l'animal

gueules : il s'agit de la couleur rouge

Radinghem-en-Weppes : *D'or au chevron de sable accompagné de trois étoiles à six rais du même, et chargé sur sa cime d'un écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules*

8- Les armoiries de Provin



Elles sont communément blasonnées ainsi :

D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1

L'arrière-plan de l'écu est bleu, comporte six étoiles à six branches de couleur jaune, disposées en trois rangées comportant trois puis deux puis une étoiles. Cette description n'est pas un blasonnement : elle n'a rien de la science héraldique puisque je n'ai pas respecté [l'] *orthographe impérieuse*, [le] *rythme*, [les] *termes*, [la] *sorte de phonétique spéciale qui s'imposent sans hésitation à l'initié* (271), c'est-à-dire les règles du blasonnement.

Ce sont, peut-on lire, les armes de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaie ; nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ce point plus en détail. Relevons de suite ce passage extrait du *Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai*, de 1904 : *Quant aux villages pour lesquels manquent les documents officiels (ce qui pour l'instant est le cas de Provin), la tradition bien établie et les indications acceptables des manuscrits, nous n'avions qu'un seul parti à prendre. C'était de les représenter par les armoiries des abbayes dont ils relevaient, ou par celles des familles nobles qui en ont possédé la seigneurie* (118). Argument de Théodore Leuridan figurant également dans l'*Armorial de la châtellenie de Lille* (155), publié la même année :

Pour établir les armoiries de [certains] villages, il faut, en l'absence de document officiel, avoir recours soit à la tradition suffisamment établie, soit aux manuscrits héraldiques et généalogiques. [...] Encore est-il nécessaire de contrôler sévèrement les données qu'ils fournissent. [...] Reste ensuite le recours aux armoiries des abbayes dont ils relevaient (155). D'où les armoiries de l'abbaye de Saint-Trond. Encore que ce dernier point reste à éclaircir... C'est ainsi sans doute qu'Annœullin, Bauvin et Mons-en-Pève, relevant du domaine de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, possèdent les mêmes armoiries (*D'or, à la croix alaisée de gueules*).

Outre la question de l'origine de nos armoiries, subsistent un certain nombre d'interrogations qui n'ont pas toutes trouvé une réponse. Comme le font les enfants curieux, nous pouvons poser toute une série de questions en « pourquoi », à savoir pour quelle raison le champ est-il de couleur bleue, pourquoi a-t-on choisi des étoiles, pourquoi les armoiries en comptent-elles six, pourquoi les étoiles ont-elles six branches, pourquoi retrouve-t-on les mêmes armoiries dans d'autres circonstances ? Pour l'instant les armoiries provinoises sont un mystère. Attachons-nous à tenter de le résoudre.

9- Azur...

La correspondance entre le champ azur et les meubles (les étoiles, en or) paraît évidente puisque la couleur azur représente l'air ou le ciel, ici parsemé d'étoiles. Lorsqu'au Moyen Âge on faisait correspondre émaux et vertus, **l'azur était l'emblème de la loyauté, de la fidélité et de la bonne réputation ; l'or était l'emblème de la noblesse, de la force, de la richesse, de la foi, de la pureté et de la constance** (75).

Marc Gilbert de Varennes s'enflamme en 1640 (279) lorsqu'il justifie l'utilisation du bleu / azur dans les compositions humaines, s'appuyant d'abord sur Notre Mère Nature elle-même :

Quand je considère les effets de la Nature qui va développant les fleurons azurés de l'Iris au milieu de ces feuilles aiguës qui la mettent au nombre des glaïeuls, incontinent je loue la procédure de cette sage Mère qui me donne à connaître si clairement que l'azur demande son rang parmi les Armes. [...] Ces grands feux qui nous éclairent nuit et jour ne pouvaient être mieux accompagnés sortablement à leurs pouvoirs que par l'azur de ces voûtes roulantes où ils se trouvent engagés. N'est-il pas aussi bien véritable que plus les flammes sont ardentes, plus se montrent-elles bleuâtres ? [...] Digne de nos considérations est aussi la petite violette, qui, passant au travers des broussailles, et entrant la première en la lice d'honneur, ne se pare que d'azur. [...] Mais si des plantes nous partons à la recherche des pierreries, qui ne s'arrêtera sur la considération du saphir, qui prend son nom du mot qui signifie beau, selon le langage Hébraïque ou Syriaque* ? D'où lui vient cette beauté qui lui a jadis acquis l'éloge de pierrerie des pierreries, sinon de ce que sa couleur bleue est merveilleusement agréable ? [...] Nous admirons souventefois le col du pigeon, lorsque se tenant exposé aux rayons du Soleil il reçoit de sa lumière force différentes couleurs, et surtout quand il nous semble peint d'un azur d'outremer (279).*

Après quelques considérations sur d'autres volatiles dont le plumage multicolore semble destiné à mettre en valeur le bleu, l'auteur prend les peintres à témoins, eux dont les œuvres doivent leur éclat à cette même couleur.

Leurs portraits n'eussent jamais eu tant d'avantages qu'on leur en a donné s'ils eussent manqué du bleu. Ils pouvaient se passer du jaune, au moins le pouvaient-ils composer du blanc et de leur rouge mais l'azur ni le bleu ne se produisent d'aucun mélange, et les principales beautés n'eussent paru dans leurs peintures. Comme quoi nous eussent-ils représenté le Ciel, ou l'air serein dessus leurs toiles ? (279)

La perfection est atteinte bien entendu lorsqu'il s'agit des rois :

Comme ce qui sert de fonds à toutes leurs armoiries est azuré, aussi se fondent-ils toujours sur cette autorité souveraine qui ne relève que du Ciel. Leurs volontés ne sont point autres que pour plaire au Créateur du monde. [...] Le courage est autant héréditaire à nos Princes que le Blason de leurs Armes, et toutes ces belles vertus qui perfectionnent leur naissance sont si célestes, et tellement Divines, que leur Écu ne pouvait être mieux dépeint que par l'azur qu'on y emploie (279).

Marc de Vulson, Sieur de la Colombière, détaille lui aussi avec flamme en 1644 les qualités inhérentes à l'azur, dans *La Science héroïque, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de leurs blasons et symboles*,... :

L'Azur, nommé par quelques-uns la couleur saphirique et céleste, est celle que l'on appelle vulgairement le bleu, que nous préférons en France à tous les autres, à cause du champ des armes de nos Roys, et pour ce qu'elle représente le Ciel, qui est la plus haute de toutes les choses créées, le Tribunal de Dieu et le séjour éternel des bien-heureux. Cette couleur signifie Justice, Humilité, Chasteté, Loyauté et Félicité éternelle ; des vertus mondaines, elle signifie louange, beauté, douceur, noblesse, victoire, persévérance, richesse, vigilance et récréation [...].



10- ... et étoiles

La signification d'un symbole a pu changer au cours des temps mais celle de l'étoile, l'une des figures les plus courantes en héraldique après le lion, paraît bien stable. **L'étoile indique le chemin à suivre**, telle l'étoile polaire ou l'étoile qui guida les trois Rois Mages. Figure géométrique parfaite, multiple, basée sur la symétrie, superposition de deux triangles équilatéraux placés tête-bêche, l'étoile à six branches, plus fréquente dans le monde germanique, est aussi **le symbole de la nuit et de l'éternité**, écrivait en 1901 le comte Alphonse O'Kelly de Galway ; elle dénote **la sérénité, la grandeur et la paix unies au bonheur** (75). Il est étonnant que les étoiles des armoiries de Provin comportent six rais après avoir lu cette remarque de Johannes Baptist Rietstap (138) : *En France, en Artois, en Picardie, dans la Flandre française, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Alsace, en Savoie, en Piémont, on donne aux étoiles cinq rais. Partout ailleurs elles en ont six.* Nous reviendrons sur ce point.

L'étoile, assure Marc Gilbert de Varennes (279), ne peut être portée par tous, il faut la mériter.

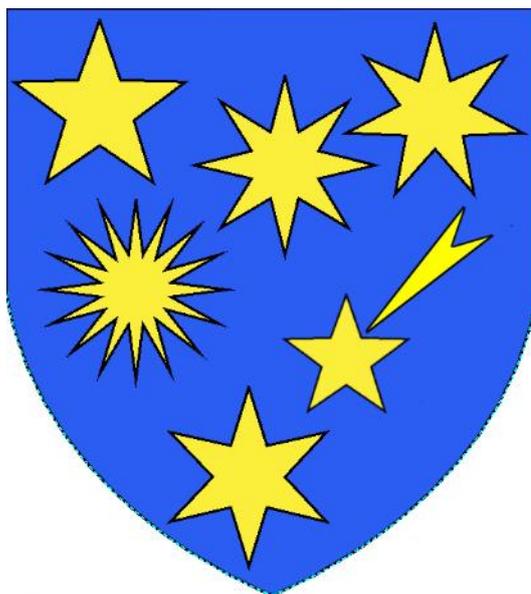
On sait assez que le Roy Robert, dit le Dévotieux, donna commencement à l'Ordre de l'Étoile l'an de grâce 1022, qui a duré et a été fort honoré jusqu'au règne de Charles VII. [...] Ce qui n'empêche pas pourtant que les étoiles marquées dans les écus d'armes aujourd'hui ne puissent être des témoignages de cette ancienne Chevalerie, dont nos Rois ont l'espace d'un long temps gratifié la noblesse. Joint que l'étoile marque fort bien la valeur et le courage, ou semblables excellentes qualités qui ont relui aux personnes de mérite. [...] Et quantité d'autres personnes de considération portent aujourd'hui des étoiles dans leurs écus d'armes à raison de la lumière qu'eux ou leurs ancêtres ont répandu de tous côtés par leurs rares vertus et nobles qualités. Peut-être que quelques-uns portés d'une sainte dévotion, et bien particulière envers la sacrée Mère de nôtre doux Sauveur, ont voulu mettre son symbole qui est l'étoile, dans leurs armoiries (279).*

L'étoile, qui, jusqu'au 15^e siècle était **un symbole protecteur**, voire un objet de superstition, est devenue signe de judaïsme lorsque les Juifs ont été expulsés d'Espagne. Au 17^e siècle l'importante communauté juive de Prague l'adoptait comme signe de reconnaissance et, précisait en 1897 Theodor Herzl (partisan précoce du mouvement sioniste et de la création d'Israël), petit à petit l'étoile, dite de David, fondateur de Jérusalem 900 ans avant Jésus-Christ, *perdait toute autre signification que l'identification à la communauté juive*. Les tragédies du 20^e siècle ont voulu que les persécuteurs nazis fissent de l'étoile jaune un signe de rejet des juifs. Ces égarements ne doivent pas nous faire oublier que jusqu'à cette époque détestable **L'étoile brillait, scintillait et symbolisait le guide**, le Messie dans la religion chrétienne. Elle nous éclaire *par sa lumière dans la nuit de cette vie mortelle* (78). Marc de Vulson, Sieur de la Colombière, poursuit ainsi, en 1644 : *Il y a des esprits qui ne respirent que le bien, qui ont des semences de générosité, et répondent au feu des étoiles. [...] Si le ciel est un corps, l'étoile en sera l'âme ; si notre âme est un ciel, la pensée en sera l'étoile. [...] L'étoile est l'image de la fécondité. [...] Les étoiles signifient la grandeur et la majesté. [...] Ce fut l'étoile qui conduisit les Mages en Bethleem pour y adorer le Roy des Roys, aussi est-elle toujours de bonne augure, ce qui a fait dire à Hippocrate au livre de la devination des songes, que rêver aux étoiles était un signe de parfaite santé et prospérité* (78).

Parfois encore l'écu est dit semé d'étoiles d'or : il compte alors un plus grand nombre d'étoiles.

Quelques voix se sont élevées contre les explications symboliques qui précèdent, en particulier celle de Pierre Barthélémy Gheusi (271). *On s'imagine communément que chaque figure du Blason raconte une histoire glorieuse à l'initié qui la déchiffre. En dehors des exceptions que l'on verra – et qui sont rarement de la meilleure Héraldique – le « galon » d'or, d'azur ou de gueules, choisi par le suzerain et décerné à son féal, n'était là que pour le différencier d'un autre, déjà doté d'un Pal, d'une Croix ou d'un Sautoir. Mais le mystère des symboles plaît à la foule. C'est pour elle que des blasonneurs sans scrupules – il y a peu de Français parmi eux – ont inventé la puérité du Langage des Fleurs, Couleurs et Emblèmes, où s'affirment des inanités de ce genre : – « L'Or signifie richesse, force et pureté ; l'Argent, innocence et virginité ; l'Azur, majesté royale ; le Gueules, courage et loyauté ; le Sinople, espérance ; le Sable, science ou affliction ; le Pourpre, souveraineté ; les Pannes *, Empire, » – et d'autres, plus enfantines encore (271). J'aurais eu des scrupules à cacher une opinion aussi tranchée, mais il faut bien dire que c'est une part de rêve qui s'évanouit à la lecture de ce passage de la *Théorie nouvelle de l'art héraldique* de Pierre Barthélémy Gheusi... Pour le reste, son ouvrage est extrêmement riche, documenté et illustré.*

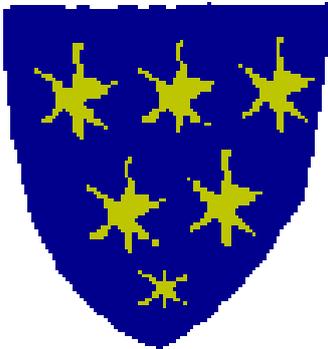
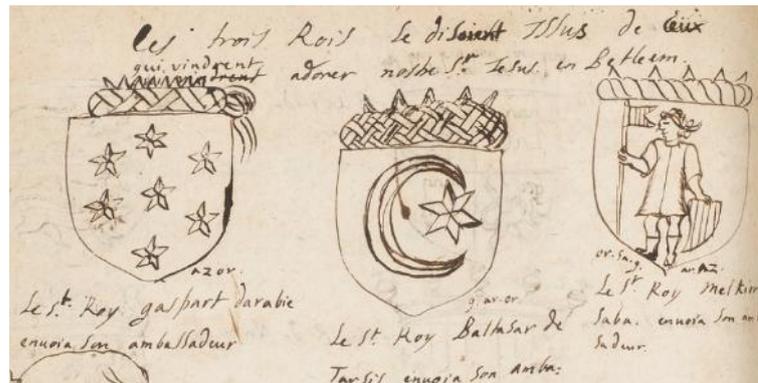
Un certain nombre de communes et en particulier de familles portent des armoiries dont la ressemblance avec celles de Provin sont frappantes. C'est à un vrai jeu de piste qu'il nous faudra nous livrer pour approcher au plus près de ce qui pourrait être l'origine de nos armoiries provinoises (en Carembault), semé d'incertitudes et d'erreurs de parcours. Débutons par les plus inattendues.



11- Quand les Rois Mages...



Il n'est pas étonnant qu'au Moyen Âge quand les armoiries commencèrent à se répandre, quand *on inventa des blasons pour les principaux personnages de l'antiquité, [...] on n'oublia pas de doter aussi les trois Rois Mages de belles armoiries* (75). Faut-il préciser que ces armoiries ne sont pas reconnues par l'Église ? Cette illustration est extraite du *Wernigeroder (Schaffhausensches) Wappenbuch*, fin 15^e siècle (77). Un air de famille... Le même motif se retrouve sous la plume de Philippe-Nicolas d'Aumale (289) mais avec sept étoiles à cinq rais :



Nous restons en compagnie de l'étoile qui guida les Rois Mages, puisque l'un d'entre eux se vit attribuer des armoiries *d'azur à six étoiles d'or à six rais rangées 3, 2, 1... comme celles de Provin* actuellement ! Je n'ai pas précisé le nom du Roi Mage à qui échet cet honneur, car ces armoiries étant attribuées *a posteriori* et imaginaires, leur attribution a fluctué, passant au gré des auteurs de l'un à l'autre, avec toutefois un plus grand nombre d'attributions à **Melchior**, comme sur l'illustration précédente de P. N. d'Aumale (alors que la représentation du *Wernigeroder Wappenbuch* était attribuée à Gaspard), qui reprend la version des armoiries compilées par Claes Heynenszoon de Gelre à la fin du 14^e siècle (139).

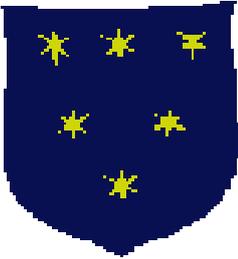
Gelre décrivait ainsi les armoiries de Melchior : *D'azur à six étoiles à six rays d'or. Cimier*, une des étoiles, celle qui les a guidés au tombeau du Christ.*

En 1542 le poète écossais Sir David Lyndsay recensait les armoiries connues en Écosse et attribuait ces mêmes armoiries à Melchior... (80) : *d'azur à six étoiles d'or à six raies rangées 3, 2, 1.*

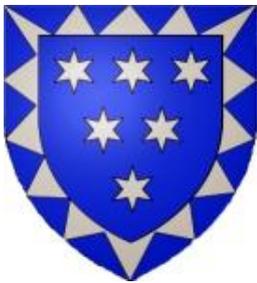
Selon les représentations, on voit parfois un champ azur montrant sept étoiles d'or (3, 3, 1) : il a alors été expliqué que les sept étoiles représentaient l'ancien système planétaire.

12- D'autres similitudes...

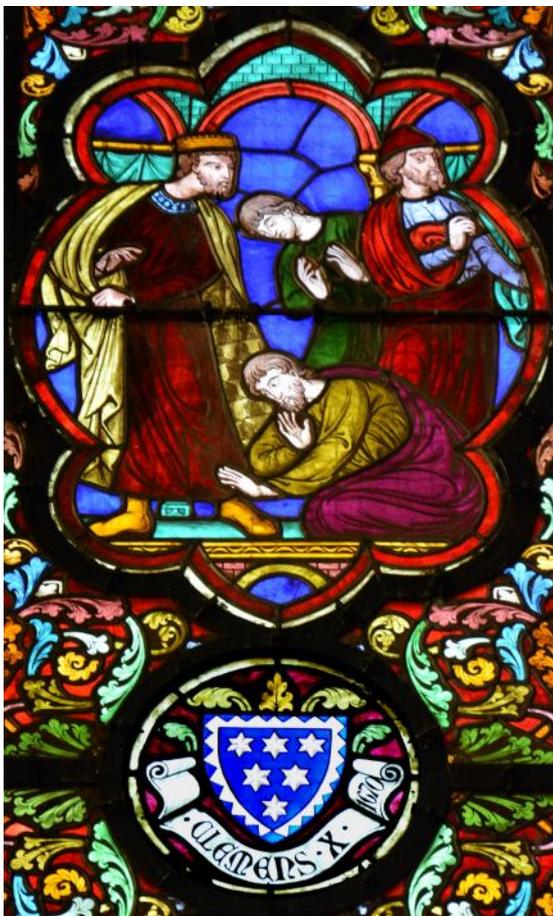
Cette image du système planétaire a été reprise par la famille Altieri, dont Emilio Altieri qui deviendra pape sous le nom de Clément X, de 1670 à 1676 (*Les curiosités de Rome*, par G. Robello, 1854).



La représentation de gauche (six étoiles à six rais) est sortie des presses de l'imprimerie Varese en 1668. Certains auteurs soutiennent que ces armoiries représentent la constellation de Cassiopée, fourmillant d'étoiles situées dans la Voie Lactée.



La bordure en dents de scie est plus visible sur la représentation moderne de gauche, mais l'auteur a disposé six étoiles à six rais au lieu de cinq rais. Celles qui figurent sur l'écu décorant la façade du palais Altieri à Rome comportent huit rais. Bien que ces étoiles à six rais soient des étoiles d'argent... on ne peut s'empêcher de constater que l'écusson central se rapproche bien près de celui de Provin !



Ce détail de vitrail représente les armoiries du Pape Clément X ; il est visible dans la Cathédrale Notre-Dame de la Treille de Lille. Il comporte également six étoiles d'argent à six rais.

De nombreux armoriaux permettent de retrouver les armoiries de familles anciennes, avec, il est vrai, de temps en temps, des différences dans les descriptions. Peuvent être cités, de manière non exhaustive, le *Wernigeroder (Schaffhausensches) Wappenbuch*, fin 15^e siècle (77) ; Claes Heynenszoon de Gelre à la fin du 14^e siècle (139) ; en 1542 Sir David Lyndsay (80) ; l'Armorial général de France, dressé en 1696 par Charles d'Hozier (140) ; l'Armorial général de Johannes Baptist Rietstap en 1884 (138) ; en 1902 le Dictionnaire des figures héraldiques du Comte Théodore de Renesse (135) ; le Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason, par le comte Alphonse O'Kelly de Galway en 1901 (75) ; le Grand Armorial Coloré de 1501 (149), etc.

Leur consultation nous donne le résultat suivant, la recherche étant basée sur *six étoiles d'or sur un champ d'azur* :



Famille Bavosi (Bologne)	Famille Bruitzma (Frise)
6 étoiles d'or à 5 rais	6 étoiles d'or à 5 rais
1, 2, 2, 1	3, 1, 2



Avec 6 étoiles d'or à 5 rais, et une disposition semblable à celle de Provin 3, 2, 1 :

— Ville de Le Revest-les-Eaux (Var) [Sans doute les armoiries de la famille Vétéris de Draguignan]

— Famille Radewaert (Brabant)

— Famille Azzolini (Rome)

— Famille Fratta (Lugano, Vérone)

**Avec 6 étoiles d'or à 6 rais, posées 3, 2, 1,
en tous points semblables aux armoiries de Provin :**



— Famille sicilienne Amato di Sciacca

— Famille luxembourgeoise Baur de Kitzingen.

Mais il semble n'exister aucun lien entre ces familles et notre village.

13- L'abbaye de Saint-Trond

Au vu des qualités ou vertus prêtées à l'azur, à l'or et à l'étoile (**loyauté, fidélité, noblesse, force, richesse, foi, pureté, fécondité, éternité, générosité, majesté, prospérité, messianisme...**), il ne serait pas étonnant que l'abbaye de Saint-Trond ait choisi ou se soit vue attribuer des armoiries similaires, l'étoile à cinq/six rais occupant une place prédominante. Cette abbaye bénédictine fut détruite au cours de la Révolution Française, il n'en reste que quelques bâtiments (la tour de l'église, le portail en particulier).

Il faut pourtant remarquer que la ville de Saint-Trond, en principauté de Liège, Province de Limbourg, située à 200 kilomètres de Provin, n'a pas repris les armoiries qui sont, dans les articles traitant de l'histoire de Provin, attribuées à l'abbaye, mais celles qui figurent ci-contre. D'autre part, des recherches approfondies menées auprès d'experts en histoire de Saint-Trond, aux archives de Saint-Trond, aux archives royales d'Hasselt et dans de nombreux armoriaux n'ont pas permis de qualifier les armoiries provinoises d'armoiries saintronnaises. Ni actuelles ni passées.



Bien plus, nous indique M. Karel Verhelst (Service d'Information sur l'Histoire du Limbourg à la Bibliothèque Provinciale d'Hasselt), les seules armoiries identifiées de l'abbaye montrent *une aigle à deux têtes surmonté d'une couronne en or*. Ces armoiries font référence, a-t-il écrit, *au statut juridique de l'abbaye qui était « Reichsunmittelbar », donc relevant de la compétence immédiate de l'empereur (Saint-Empire romain germanique, 10^e – 18^e siècles).*

L'aigle est toujours du genre féminin en héraldique. Elle a été et reste le symbole de l'Empire universel. Emblème de l'ancien Empire romain, l'aigle devient bicéphale (à deux têtes) dans l'Empire byzantin. Elle est reprise par Charlemagne, on la retrouve dans les territoires faisant partie du Saint Empire romain germanique. Elle est présente dans les armoiries de l'empire austro-hongrois, de la Russie, de l'empereur Napoléon. (Le Blason, image de la personne, Archives départementales des Alpes-Maritimes. Non daté)



Cette représentation de l'abbaye, datant d'environ 1600, est exposée dans la crypte de l'ancienne église de Saint-Trond ; elle montre ces armoiries entourées de celles de tous les abbés*. Les voici reproduites à gauche ; à droite figurent les armoiries du Saint-Empire romain germanique.



Les seules armoiries connues de l'abbaye de Saint-Trond

Les armoiries du Saint-Empire romain germanique



Le doute n'est pas possible :

il faut nous y résoudre,

les armoiries de Provin

ne sont pas celles de

l'abbaye de Saint-Trond.

Le mystère n'est pas résolu, il nous faut continuer à rechercher l'origine de notre écu *d'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1*. J'ai remonté un certain nombre d'autres pistes et espère avoir suivi celle qui nous mènera aux origines.

14- Quel dédale !

Une certitude : si nos armoiries ne sont pas celles de l'abbaye de Saint-Trond, elles n'ont rien de commun non plus avec celles de la Flandre en vigueur avant l'adoption des armoiries de Thierry d'Alsace. Jules Bertin et George Vallée nous en donnent cette description : *Les armes des Grands-Forestiers sont gironnées d'or et d'azur. Ces couleurs retracent [...] l'or des moissons qui enrichissent la Flandre et l'azur des flots qui baignent ses rivages. Elles sont de dix pièces, d'après G. Martin Zelandoys, de douze pièces, d'après Philippe de l'Espinoy. Sur le milieu se trouve un écusson de gueules [...]. Ces armes sont restées les mêmes l'espace de 547 ans jusqu'à l'avènement de Philippe d'Alsace, 16^e comte de Flandre (17). Rien de commun, mais l'or et l'azur quand même. Philippe-Nicolas d'Aumale nous dessinait ces armoiries en 1686 (289) :*



La comparaison avec les armoiries semblables déjà recensées ne mène pas bien loin. La famille sicilienne Amato di Sciacca dont les armoiries sont en tous points semblables ne semble pas avoir de rapport avec Provin ; il s'agit d'une famille noble qui, de la Catalogne, aurait émigré en Sicile en 1282.

Titulaire d'armoiries semblables à celles de Provin, *Sébastien de Baur de Kitzingen, seigneur de Brandenburg, Esch et Éverlange, membre du conseil de guerre et gouverneur de Luxembourg, obtint confirmation de noblesse, par lettres patentes de l'an 1609, de l'archiduc Albert, lit-on dans le Livre d'or de la noblesse luxembourgeoise (92) mais apparemment rien ne le relie à Provin, d'autant que Théodore de Renesse décrit, lui, six étoiles également mais à huit rais (135). Luc Duerloo et Paul Janssens, dans leur Armorial de la noblesse belge, du 15^e au 20^e siècle, reprennent la description suivante : d'azur, à la face d'argent, et six estoilles aussy d'argent, trois en teste et trois en pointe dudict escu (88).*



Lorsque Provin passa entre les mains de l'abbaye Saint-Vaast en 1603, le pape ratifia cet accord le 6 juin. Il s'agissait du pape Clément VIII, pape de 1592 à 1605, membre de la famille Aldobrandini, dont les armoiries comptent six étoiles d'or, la partition étant doublement crénelée. Sans doute ne s'agit-il que d'une coïncidence, car les étoiles, selon les sources, comptent six rais ou huit rais.

La question du nombre de rais apparaît, sinon primordiale, au moins d'importance. On a vu précédemment qu'en France, en Artois, en Picardie, dans la Flandre française, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Alsace, en Savoie, en Piémont, on donne aux étoiles cinq rais. Partout ailleurs elles en ont six (Johannes Baptist Rietstap (136)).

Faut-il chercher « à l'étranger » l'origine de nos armoiries ? En 1557 déjà, Corneille Gailliard écrivait ⁽¹⁴³⁾ : *Les estoiles se faict, en armes, suelement à cinq poinctz, mais quant il ont huict, dix, douze, quatorze ou seize poinctz, on doit nomer otant [autant] des poinctz qu'ils ont, et on les content jusques à quinze* ⁽¹⁴³⁾. Cette remarque achève de nous mettre dans l'embarras, puisque l'auteur ignore les étoiles à six rais ! Il semble bien, en fait, que l'indication du nombre de rais ne soit obligatoire que dans le cas où l'étoile en compte un nombre différent de six.

L'*Armorial Général* établi par d'Hozier entre 1696 et 1710 sous Louis XIV contient l'enregistrement de quatre mille neuf cent sept armoiries en 34 volumes. Un comptage dans l'*Armorial de Flandres, du Hainaut et du Cambrésis* ⁽¹⁴⁴⁾ a permis de relever 302 descriptions mentionnant l'utilisation d'étoiles ; 166 d'entre elles concernent des étoiles à six rais, soit plus de la moitié. On en dénombre ainsi 33 dans la région de Valenciennes, 32 pour la région de Lille / L'Ille / Lisle, 24 pour celle de Douay, 19 pour Tournay, 13 pour Bergues, 11 pour Cambrai, 9 pour Furnes, 9 pour Ipre, 8 pour Cassel, 5 pour Dunkerque, 3 pour Menin. Il n'est donc pas si étonnant de compter six étoiles, ni six rais par étoile, sur les armoiries provinnoises.

*C'est sur les champs de bataille du Haut Moyen Âge que l'art héraldique a pris naissance. Il fut l'apanage des premiers seigneurs qui transmirent leur emblème à leur terroir et à leur descendance, mais n'en gardèrent pas le privilège. Les villes, en se libérant de leur tutelle, prirent des armes originales. Les corporations en firent autant, ainsi qu'un grand nombre de familles bourgeoises. C'est ainsi que Pierre Joubert introduit son *Initiation à l'art héraldique*, un « petit livre » simple et passionnant pour qui veut débiter en héraldique ⁽¹⁴²⁾. Certains auteurs pensent pourtant que l'art héraldique a pris naissance moins sur les champs de bataille que lors des tournois, à l'occasion desquels il convenait d'être vu, reconnu, et de montrer fièrement à quelle « maison » l'on appartenait.*

Si l'on se fie à l'avertissement donné par Corneille Gailliard ⁽¹⁴³⁾, cela n'a pas dû être chose facile pour tous les prétendants à des armes personnelles : *Nulluy ne peut armes conquerre, ne non de chevalier, que à la guerre.*

La courte analyse de Pierre Joubert fournit deux pistes de recherches : un seigneur a-t-il transmis son emblème à notre village ? Provin, petit village, a-t-il décidé de prendre des armes *originales* ?

La première trace d'armoiries attribuées à Provin semble remonter à 1789 : Le *Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord* (publié en 1862) indique que Bauvin et Provin ont *les mêmes armes, celles de l'abbaye de Saint-Trond*. Cela est étonnant car Bauvin dépendait de l'abbaye d'Arras et non de l'abbaye de Saint-Trond. D'ailleurs, toute modestie gardée, c'est aussi l'avis donné dans le Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai, de 1904 : *La Statistique archéologique blasonne les armoiries de Bauvin : d'azur à six étoiles, 3, 2 et 1. C'est une confusion avec celles de Provin. Les noms de ces deux localités ont été fréquemment réunis en un seul : Bauvin-Provin. Cependant ils étaient loin d'avoir la même mouvance : Bauvin était un village de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, tandis que Provin relevait de l'abbaye de Saint-Trond-en-Hesbaie* ⁽¹¹⁸⁾.

Voilà donc une grossière erreur réparée. Pourtant cette confusion a la vie dure, puisque, en 1992, la Société des Historiens Médiévistes, dans l'une des Publications de la Sorbonne, *Villes et villages au Moyen Âge*, écrivait encore au sujet du fisc au 14^e siècle : *Dans la Flandre Wallonne on avait d'abord imposé ensemble les deux petits villages de Bauvin et de Provin, sans doute parce qu'ils appartenaient à Saint Vaast d'Arras* ⁽²⁹²⁾.

Les autres traces sont de la plume de Théodore Leuridan (118 – 155), avec la réserve faite plus haut, l'attribution systématique des armoiries de l'abbaye : si ce ne sont pas les armoiries de l'abbaye de Saint-Trond, d'où proviennent ces étoiles sur fond d'azur ? *Les armoriaux du comté de Flandre, de l'Artois et de la Picardie renferment un grand nombre d'armes parlantes**, précise P. Roger dans *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie* (159) ; suivant cette piste des *armes parlantes*, je n'ai pas trouvé de correspondances entre les motifs de l'écu et le nom de Provin, comme c'est le cas, pour citer Théodore Leuridan (118), des *armoiries des seigneurs du nom de Le Leu, aux 12^e et 13^e siècles : D'or à un loup passant d'azur*. C'est ce principe du jeu de mots qui a été appliqué par les établissements Deren en 1937 (ci-dessous), bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'armoiries.



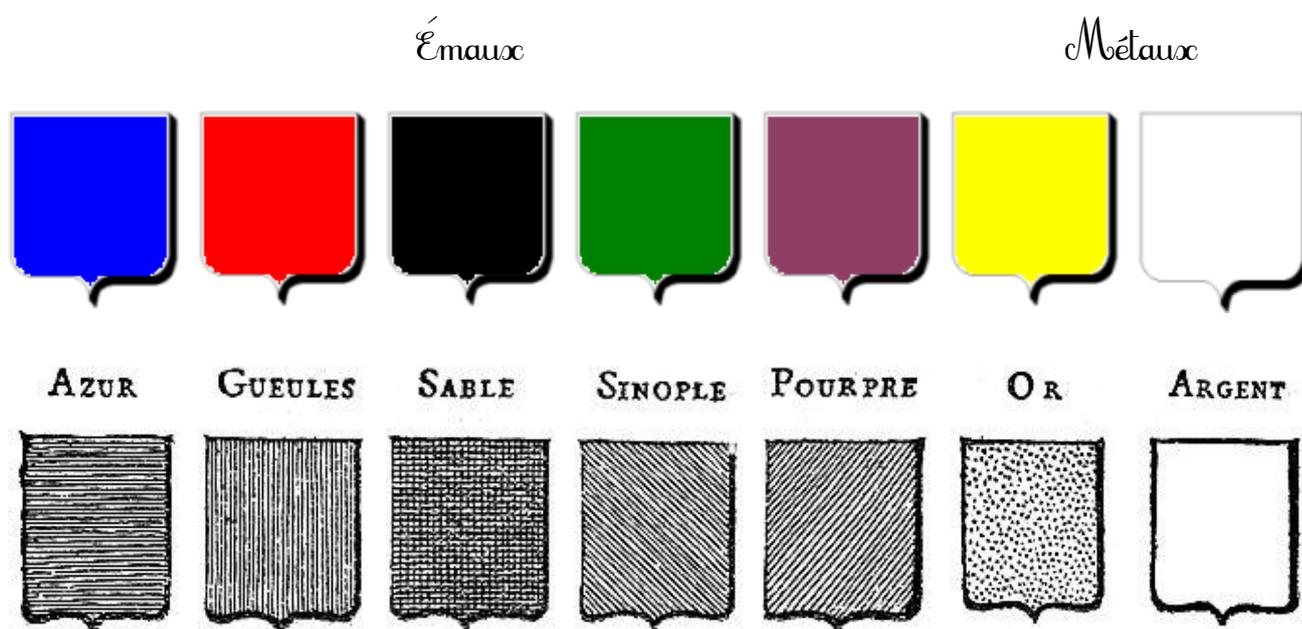
M. Niffle-Anciaux épaisit le brouillard héraldique qui nous enveloppe :

Ce que je vais dire pourra étonner peut-être ; rien n'est plus vrai cependant. Beaucoup de communes ont des armes fausses, mélange hybride de pièces héraldiques et de symboles ou emblèmes absolument étrangers à l'écu que les siècles leur avaient transmis. À qui la faute ? Aux magistrats communaux complètement ignorants, dans bien des cas, des premières règles du blason ? Souvent, oui. Plus souvent peut-être encore aux règlements eux-mêmes qui régissent la matière, règlements avec lesquels, sous l'œil bienveillant du conseil héraldique, on parviendra bien à composer parfois (53).

15- Quand le Conseil municipal s’emmêle...



Le 27 mars 1950, à la demande du préfet *relative à la documentation des communes*, le Conseil municipal (250) fournit une réponse précise, reprise page suivante. La description qui y est donnée des armoiries (en termes héraldiques, le blason) correspond à la réalité ; ne manque que le nombre de rais à chaque étoile. La précision donnée, *25 lignes horizontales à l’intérieur de l’écusson*, est étonnante mais s’explique par le fait que la description est celle d’une image en noir et blanc (pourtant les étoiles ont été soigneusement colorées en or) ; dans ce cas les couleurs (*émaux*) sont « codées », représentées par des lignes verticales (*gueules*, rouge), obliques de la gauche vers la droite (*sinople*, vert), horizontales et verticales se croisant perpendiculairement (*sable*, noir), obliques de la droite vers la gauche (*pourpre*) ou horizontales (*azur*, bleu). Les Conseillers savaient bien entendu que le champ, *azur*, était bleu d’où l’indication des lignes horizontales.



Dérangeant, car historiquement improbable et de plus indiqué sans sources, est le cas de la mention 7^e siècle. Pour premier commentaire, je reprendrai l’hypothèse la plus souvent retenue, qui fait remonter la transmission des armoiries de père en fils au 10^e siècle, en particulier après les croisades (des signes de reconnaissance existaient avant cette époque, mais ils n’étaient pas nécessairement transmissibles et concernaient des personnes, non des lieux). Je me demande, deuxième point, s’il est sérieux d’envisager qu’un village aussi insignifiant que Provin ait pu afficher des armoiries, initialement réservées aux familles nobles.

À la décharge du Conseil municipal de 1950, il faut reconnaître que toute la « littérature » consacrée à Provin précisait que le village devait ses armoiries à l’abbaye de Saint-Trond (affirmation encore véhiculée au 21^e siècle) et c’est bien au 7^e siècle que l’abbaye a été fondée.

3° - Armoiries de Pequin : Eusson Fond d'azur
à 6 étoiles d'or, posées : 3-2-1 (25 lignes horizon-
tales à l'intérieur de l'cusson (7^{ème} siècle)
dont ci-dessous reproduction exacte :

am R. F. ?



Registre des délibérations du Conseil municipal (250)

16- La piste de Gautier de Ghistelles

Reprenons notre jeu de piste, qui, on le constate, s'apparente assez à un labyrinthe à plusieurs entrées !

À l'occasion du mariage de sa fille Marguerite III de Mâle, comtesse de Flandre, avec Philippe de Bourgogne, en 1369, Louis de Mâle exigea la restitution des villes et châellenies de Lille, Douai et Orchies que la couronne de France possédait depuis Philippe le Bel, depuis la bataille de Mons-en-Pévèle en 1304.

C'est ainsi que ces territoires furent remis aux seigneurs de Ghistelle(s), de Reingersoliete et de Maldeghem, *commissaires du comte de Flandre et des délégués* (229). Gérard de Ghistelle(s) reçut-il Provin en récompense de ses services et de sa fidélité ? On pourrait le penser puisque les *de Ghistelle(s)* pourront porter le titre *seigneur de Provin*, orthographié **Provène** dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* de 1843 (229) mais **Prove** dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie* de 1834 (225).

Ainsi Gautier de Ghistelles portera-t-il les titres de Chevalier, Seigneur d'Eskelbeque, de La Motte, de Ledreghem et de **Provène**. Il sera l'époux de Marie de Haveskerque, et décédera le 1^{er} septembre 1457.

Un peu plus tard, Charles de Ghistelles sera titré Seigneur de **Prove**, La Motte, Merlin (225) . En août 1577, sous le titre de Seigneur de **Provyn**, il siège à l'assemblée des États de Flandre à Gand (233).

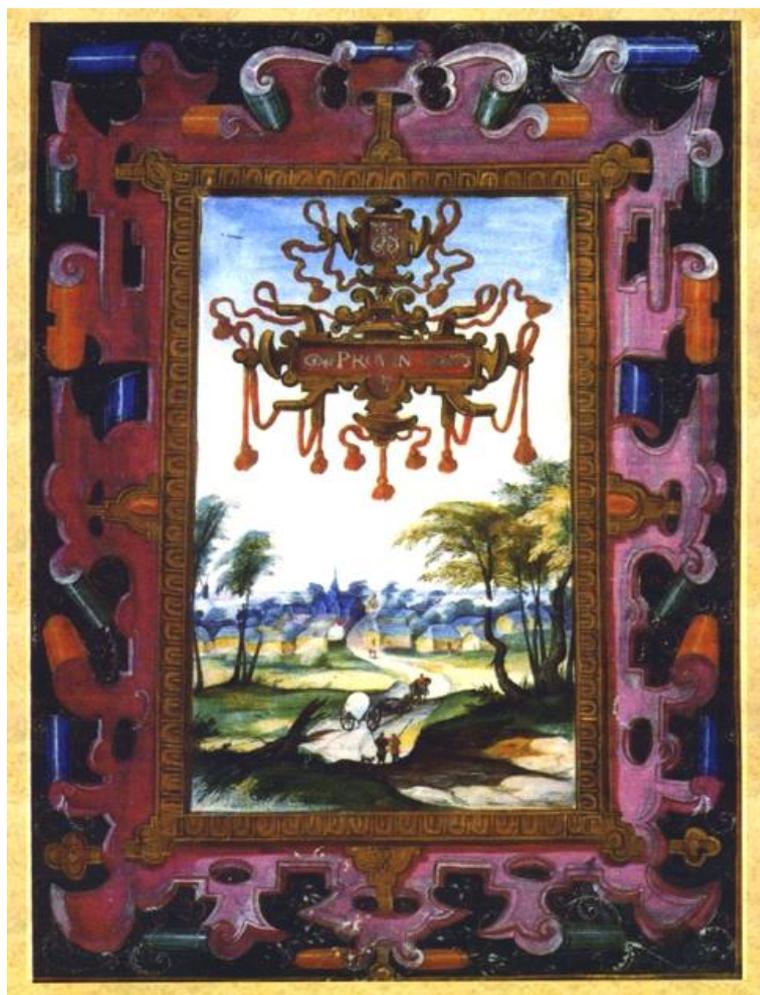
On lira même ceci dans le tome 3 du *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* (196) de 1873 : une branche cadette de la famille *passa de Flandre en Artois avant 1600 à cause de l'alliance que Charles de Ghistelle, seigneur de **Provin** et de La Motte, gouverneur de Lens, fit avec Barbe de Planques, gouverneur de Watine* (196). C'est en 1570 que Charles de Ghistelles avait épousé *Barbe de La Planque, dame des Wastines, de St-Flory et de la Comté* (230 – 196).

On le voit donc, l'orthographe était loin d'être figée.

La sœur de Charles, Louise de Ghistelles, épouse en 1564, à Bruges, Eustache de Croÿ, seigneur de Rumenghen, La Motte, comte du Roelx, seigneur de Beaurain. Ils n'auront pas de descendance (225 – 231). Antoine de Croÿ, seigneur de Sempy, Tours-sur-Marne et Saint-Piat épouse en 1507 Louise de Luxembourg, fille de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, chevalier de la Toison d'Or, et d'Isabelle de Roubaix. Louise de Luxembourg est la veuve de Jean de Ghistelles, seigneur de Dudzele (232). Des liens existaient donc entre les familles de Ghistelles et de Croÿ.

Pourquoi en venir à la famille *de Croÿ* ? Nous avons tous déjà contemplé certaines des magnifiques vues de villages peintes au 17^e siècle pour Charles de Croÿ, qui a non seulement recensé toutes ses propriétés

mais aussi décrit les villes et villages qu'il parcourait pour gérer ses domaines. En 1603 il termine l'album qui traite des châtelainies de Lille, Douai et Orchies (tome 13). Provin figure sur ce volume mais cela ne signifie pas que le village faisait partie des possessions de Charles de Croÿ. Il nous faut poursuivre les recherches.

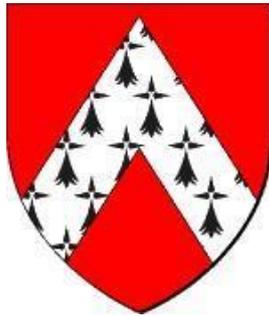


La couverture de l'ouvrage de Jean-Michel Masselot reprend l'illustration de l'album XIII de Charles de Croÿ

Albert Dominique de Ghistelles fut le dernier seigneur de La Motte, de **Provène**, de Wendin, du Quesnoy, de la Comté. Son neveu, Adrien François Florent Le Vasseur de Guernonval, lui succéda. Il était aussi Baron d'Esquelbecq et seigneur de Guernonval. En 1817 la seigneurie de La Motte fut vendue à Arnould Hugues Joseph Vander Cruisse de la Maquellerie, premier Président du Conseil général du Nord de 1790 à 1792. Qu'en a-t-il été de la seigneurie de **Provène** ? ⁽²³⁰⁾ Alfred de Guernonval fut tué à Paris en 1823, âgé de 27 ans. Il aura été le dernier baron d'Esquelbecq ⁽²³⁰⁾, et le château fut vendu aux alentours de 1820 à M. Colombier-Batteur, de Lille, qui fut souvent réélu maire de la commune ^(207 - 234). Le château d'Esquelbecq était entré dans la famille en 1299, lors du mariage de Gauthier de Ghistelles avec Béatrix d'Esquelbecq ⁽²³¹⁾.

Il nous faut conclure ce chapitre sur la famille de Ghistelles par une constatation : malgré les rapprochements faits ci-dessus et la mention *seigneur de Provin*, rien d'autre, sauf peut-être le nom de Wendin ⁽²³⁰⁾, village proche, ne laisse penser qu'il s'agit bien de « notre » Provin ; ne serait-ce pas plutôt **Proven**, maintenant en Belgique, commune de Poperinge ? Non loin de là se trouve la ville de Gistel (autrefois orthographié Ghistelles). Déception !

Cette longue recherche au sujet des *de Ghistelles* ne nous mène pas là où nous l'espérons, nous n'en savons pas davantage en ce qui concerne les armoiries ; celles que nous avons rencontrées ne présentent aucune ressemblance avec les armoiries actuelles de notre village. Il nous reste une piste à explorer. Celle-ci pourrait être une voie sans issue, à cause de la sempiternelle confusion entre Provin et Provins, et ce quelle que soit l'époque, mais cette fois nous resterons bien dans les Flandres. Arriverons-nous bientôt au terme du jeu de piste ? Voyez ci-dessous les armes des de Ghistelles : *de gueules au chevron d'hermine*, photos prises à Gistel et à Court Saint-Étienne.



17- Des échevins d'Ypres et de Gand

L'ouvrage *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, de Jean-Théodore de Raadt (218), fait état de trois échevins d'Ypres au début du 15^e siècle, dont les armoiries peuvent nous concerner.

Le premier, **Eloy de Pro(u)vijn**, 1403-5-8 se voit attribuer les armoiries suivantes : **six (3, 2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'une lettre L.**

L'écu du second, **Jean van Provijn**, 1417, ne porte plus que **trois étoiles (2, 1) en pointe** ; le haut de l'écu est fruste et comprend **une tête et col de cerf.**

Le troisième, **Jean de Provin (Provijn)** 1410-7-9-20, réunit les deux armoiries décrites précédemment : **six (3, 2, 1) étoiles et une tête et col de cerf.**

L'auteur, dans la table des noms, indique : **Prouvijn**, voir *Provins*. Ce passage d'une graphie à une autre nous accompagnera donc tout au long de notre recherche. Cette fois, un nom de lieu (*Provin, Proven, Provins...*) est aussi un patronyme (*Provin, Proven, Provins, Provyn, Provijn*).

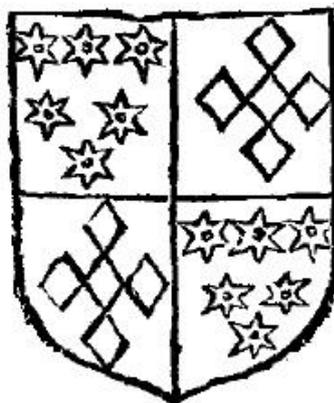
Dans le même ordre d'idée, à Gand, cité en 1631 dans *Recherche des Antiquitez et Noblesse de Flandres* (215) par Philippe de L'Espinooy, mon attention a été attirée par ceci :

Eschevins du deuxième rang, dits Parchons, renouvez ladicte année 1527 : Le premier Eschevin des Parchons* de ceste année estoit **Dominicque de Provin.***

Eschevins Parchons : [1579] Le premier Eschevin des Parchons de ceste année estoit **François Provin**, Escuier, grand Bailly du pays de Nevele.*

Eschevins de la Keure : [1580] Le premier Eschevin de la Keure* de ceste année estoit **François de Provin**, Escuier, grand Bailly du pays de Nevele, Seigneur de Lauwenburch.*

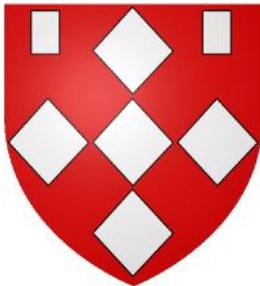
Certes, le nom de famille *Provin / Provins / Provijn / Provyn* est relativement répandu en Flandre, mais cette famille d'échevins* vaut que l'on s'intéresse à elle car d'une part le pays de *Nevele* se situe près de Gand à moins de 100 kilomètres de chez nous ; d'autre part les armoiries de ces seigneurs nous sont en partie familières. Jugez-en :



Leurs armoiries (215) sont dites écartelées*. Pourquoi cette partition en quartiers ?

Trois raisons essentielles : quand un seigneur devenait propriétaire d'un nouveau domaine, il plaçait les nouvelles armoiries sur son écu, soit par simple superposition des motifs, soit par division ; de la même manière, les armes pouvaient se combiner lorsque ledit seigneur épousait une dame détentrice d'armoiries ; enfin, seul l'aîné d'une famille pouvait conserver telles quelles les armoiries de son père, les cadets devant ajouter des brisures*.

Aux premier et quatrième quartiers, on reconnaît sans peine les armoiries de Provin. À un détail près... les étoiles sont percées en leur centre ; il ne s'agit donc pas réellement d'étoiles, mais de molettes, la molette étant la partie de l'éperon qui sert à inciter un cheval à prendre de la vitesse : *la molette d'éperon est représentée telle qu'une étoile à six rais, mais percée circulairement au centre. C'est la marque de la chevalerie, parce que les princes souverains faisaient mettre des éperons aux gentilshommes et aux écuyers qu'ils créaient chevaliers* (75). Bien sûr, si l'imagination l'emporte, il suffit de se dire que le décor a été simplifié, les molettes étant redevenues étoiles... ou bien encore qu'une confusion a pu s'établir entre les noms *étoile* et *molette*, puisque les anglais (qui, en héraldique, utilisent de nombreux mots français) peuvent utiliser le mot *mollet* pour décrire une étoile, le mot *estoile* décrivant une étoile dont les rais ondulent...

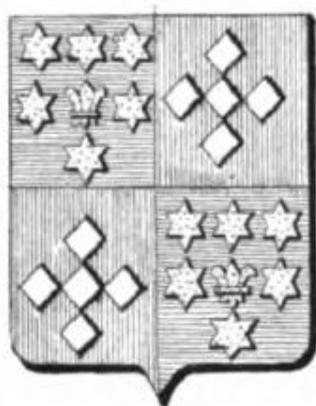


Les deuxième et troisième quartiers renferment les armoiries de la famille de Mol. Une certaine Catherine de Mol fut l'épouse de Adolphe (ou Liévin) de Provins (ou van Provyn) (début XVI^{ème}).

18- Le Nobiliaire des Pays-Bas

Les détenteurs de ces armoiries portaient le nom de *Provin* ou *Provijn*... Ces *chevaliers* avaient-ils quelque chose en commun avec notre village ? Franchir le pas est tentant mais les noms de famille suivants se rencontrent et se croisent allègrement : *Provin*, *Provijn*, *Provyn*, *Prouvijn*, *Prouvin*, *Proven* et leurs acolytes *Provins*, *Provijns*, *Provyns*, *Prouvijns*, *Prouvins*, *Provins*. Un fait paraît incontestable, l'origine de leurs armoiries, car elles se ressemblent étrangement et ne nous quitteront plus, c'est bien en leur compagnie que nous quitterons ce labyrinthe.

Dominique de Provin, François de Provin : voir la reproduction précédente ⁽²¹⁵⁾. Les suivantes sont décrites par J. B. Rietstap ⁽¹³⁸⁾.



PROVENS.
(2 7 4)

Provens : Limbourg (*Reconnaissance de noblesse*, 27 août 1697). *Ecartelé. Aux 1 et 4 d'azur à une fleur-de-lis d'or, accompagné de six étoiles de même, 3 en chef, 2 en flancs et 1 en pointe (Provens) ; aux 2 et 3 de gueule à cinq losanges d'argent posées en croix (de Mol). Cimier* : une tête et col de cerf d'or. Lambrequins* : d'or et d'azur* ⁽¹³⁸⁾. Cette description correspond exactement à la reproduction, les couleurs, le cimier* et les lambrequins* en plus ; les molettes sont devenues étoiles. La même description pour un certain **Pierre Provens**, en 1697 également, est fournie par le *Wapenboek van de Belgische adel, van de 15 de tot de 20ste eeuw* ⁽⁸⁸⁾ : *Ecartelé, au premier et quatrième d'azur, à six estoilles d'or, trois, deux, un, au deuxiesme et troisieme de gueules, à cincq losanges d'argent, posées en croix... heaume d'argent, grillé et lisséré d'or. Cimier : une teste de cerf d'or, ramé à huict corps de mesme, le bourlet et lambrequins aux*

esmaux de l'escu ⁽⁸⁸⁾ et par le *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* du Baron J. S. F. J. L. de Herckenrode ⁽²⁷⁴⁾ : *Il portait pour armes : écartelé ; aux 1 et 4 d'azur, à une fleur-de-lis d'or, accompagnée de six étoiles à six rais du même, trois en chef, deux en flancs et une en pointe ; aux 2 et 3 de gueules, à cinq losanges d'argent, posés en croix. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or et d'azur, et au-dessus, en cimier, une tête et col de cerf d'or. [Illustration précédente]* ⁽²⁷⁴⁾.



DE PROVINS.
(2 7 4)

Provens : Bruxelles (*Barons*, 4 mai 1726). *D'azur à une fleur-de-lis d'or, accompagné de six étoiles du même, 3 en chef, 2 en flancs et 1 en pointe. Supports : deux lions d'or*, blasonnait J. B. Rietstap ⁽¹³⁸⁾. Il s'agit ici de George Théodore de Provins, dont les armoiries sont décrites ainsi dans le *Wapenboek van de Belgische adel* ⁽⁸⁸⁾ : *d'azur, chargé de six étoiles d'or, trois, deux et une, au milieu une fleur de lis de même. couronne à perles... Supports : deux lions lionnez d'or, armé[s] et lampassez de gueulles.*

Théodore de Renesse, en 1902, associe aussi fleur de lys et six étoiles sur champ d'azur au nom de famille Provins ⁽¹³⁵⁾. Hélas il ne

donne aucune explication ni aucune autre information ; nous retrouverons encore cette description chez plusieurs auteurs, dont le Baron J. S. F. J. L. de Herckenrode dans le *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* en 1865 (274) :

Pierre de Provins, chef et gouverneur de l'Académie de Bruxelles, épousa Marie Isabelle Stevens, par laquelle il fut père de **George Théodore de Provins**, seigneur d'Epshoven, Steen, Tersoirt, Larré, etc., créé baron de son nom avec faculté d'affecter ce titre sur une terre et seigneurie de son choix, par lettres du 4 mai 1726. Armes : **d'azur, à une fleur-de-lis d'or, accompagnée de six étoiles à six rais du même, 3, 2 et 1**. L'écu timbré d'une couronne de comte et supporté par deux lions d'or, par concession du dit jour 4 mai 1726 (274 - 278). Le nom est également repris dans *Les Cartulaires* de la Prévôté Saint-Martin à Ypres* (219) :

Provyn, Jean van, nommé comme échevin* d'Ypres (doc. de 1407, 1411-1413, 1417).

Provyn, Boudin van, échevin* du métier d'Ypres (doc. de 1404-05, 1407-08).

Provyn, Eloi van, nommé comme échevin* du métier d'Ypres (doc. de 1409-1414 ; repris également par Jean-Théodore De Raadt (218), **six étoiles accompagnées en cœur d'une lettre L**).

Provyn, Provin, Georges van, échevin* du métier d'Ypres (doc. 1471-72, 1501, 1504).

Provyn, Jacques, échevin* de l'abbesse de Messines à Noordsch et Zuidsch (doc 1443).

Provyn, Martin van, échevin* du métier d'Ypres (doc. de 1340-41).

Il semble que la famille *Provyn* ait eu un faible pour les responsabilités institutionnelles ! Mais la similitude des noms ne suffit pas à rapprocher cette famille du nom de notre village.

L'armorial de Théodore de Renesse (1902) indique au nom *Provyn* 6 étoiles sur *deux fasces*, (c'est-à-dire deux bandes horizontales) sans autres renseignements (135). L'armorial de Rietstap (1884) est plus précis : *Provyn : Hollande. D'azur à deux fasces d'hermine, accompagné de six étoiles d'or, 3, 2 et 1* (138).

Après de longues recherches, un semblant de confirmation finit par naître dans le *Memorieboek der Stad Ghent, van't jaer 1301 tot 1793* (221). On y trouve, dans la table des noms, page 79 du tome IV, ce premier renseignement, encourageant à souhait :

Provin, zie Provijn.

Voir *Provijn* ? C'est ce que j'ai fait, pour lire avec délectation :

Provijn (Bauwin), I, 15.

Provijn (Bauwin), oui, Provin (Bauvin) !

Il ne peut donc s'agir que de notre Provin. Trouver le tome I, l'ouvrir à la page 15. La preuve de notre rapport avec la famille *Provijn* de Gand s'y trouve-t-elle ? Hélas, non : en page 15, sous l'année 1306 figure bien le nom *Bauwin Provyn*, dans lequel Bauwin est... un prénom. Juste un prénom. En tant que nom de famille, Bauwin a été décliné en Baudewyn, Bauduwyn, Banduyn, Bauduin, Baudoin. Le nom du village voisin, Bauvin, s'est quant à lui vu transformé en Balwin aussi, et en Beauvin, Bovin et Bouvin.

Les deux églises de Provin et Bauvin ne constituant jusque 1728 qu'une seule paroisse*, il n'y aurait rien eu d'étonnant à ce que les deux noms fussent associés. D'ailleurs, en 1860, une *Notice sur le Calvaire d'Arras* (222) rapportait *une guérison surnaturelle et miraculeuse* survenue en 1738 et suivie de processions, auxquelles participa le 8 juillet la paroisse* de *Prouvain-Bauvin*.

Ayant déploré cette fausse piste due à la précipitation, ayant surmonté une nouvelle phase de déception, le mieux que nous ayons à faire est de considérer cette coïncidence déplorable comme une incitation à poursuivre les recherches. Un « détail » semble cependant obscurcir notre horizon : pas une seule fois n'est apparue l'orthographe *Probyn / Provijn* dans les documents consultés sur l'évolution du nom du village.

19- En West-Flandre

Faudra-t-il à nouveau changer de piste de recherche ? Que nenni... se seraient exclamés nos anciens ! Car à la famille d'échevins* de Bruxelles, Gand ou Ypres, s'ajoutent d'autres branches, révélées par les *Tablettes des Flandres* (237) : *Les van Provyn semblent originaires de la West-Flandre et se sont divisés en plusieurs branches. Celle dont nous descendons, indique l'auteur, W. van Hille, porte les mêmes armes que celle qui a possédé la seigneurie de Jonckershove et qui, comme elle s'est concentrée du côté de Dixmude. [...] Van Provyn porte : d'azur à six étoiles d'or posées trois, deux et un.*

On apprend, dans le *Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* (274), qu'au début des années 1600 une certaine *Anne Immeloot fut l'épouse de Lamoral de Provin, seigneur de Jonckershove* (édition de 1870) et une certaine *Jeanne Veranneman [épousa] Jacques Provin, seigneur de Jonckershove* (édition de 1872).

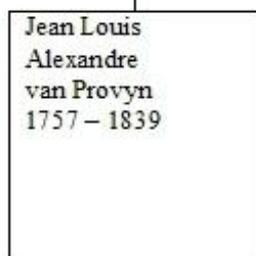
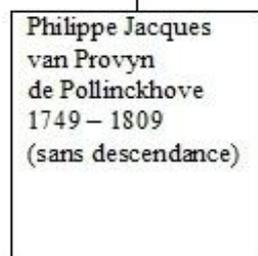
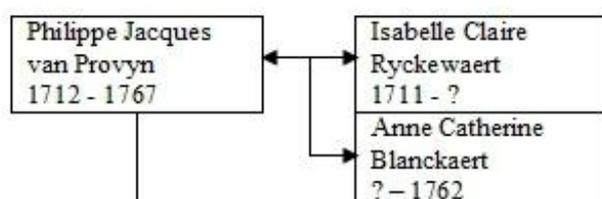
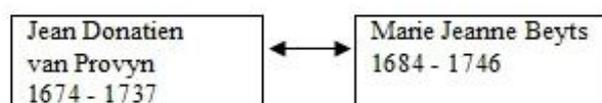
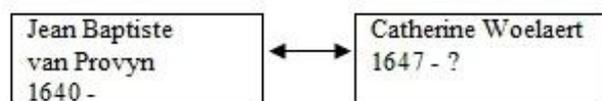
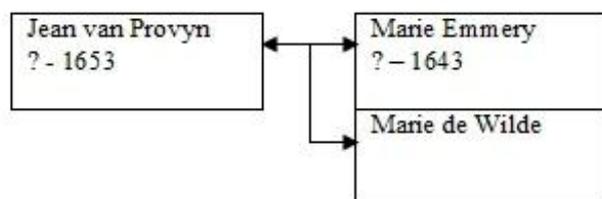
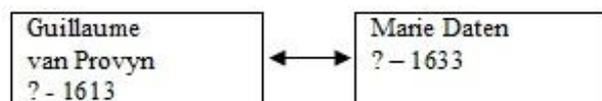
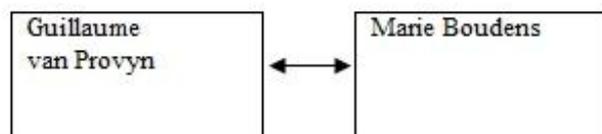
On peut lire dans les pages de *L'inventaire du patrimoine architectural* publié sur le site belge <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/> que « *Jonckershof* » est mentionnée pour la première fois en 1483 comme la propriété de **Jan van Provyn**. La famille van Provyn en restera propriétaire jusqu'à la seconde moitié du 18^{ème} siècle, pour devenir, semble-t-il, la propriété de la famille de Corte.

Le même **Lamoral van Proven** (orthographe adoptée dans *Coutumes des pays et comté de Flandre* (286)) relèvera* un fief situé à Merckem en 1626, le transmettra en 1658 à son fils **Ferdinand van Proven**, qui le vendra en 1670 ; le fief en question sera racheté par **Jean van Proven** en 1719 (286).

W. van Hille remonte quant à lui le temps jusqu'en 1613, année du décès de **Guillaume van Provyn**, décédé à Merckem, inhumé dans l'église sous une pierre à ses armes. Il cite également **Philippe Jacques van Provyn**, seigneur de Pollinckhove, né à Mercken le 6 novembre 1712, décédé à Dixmude le 5 novembre 1767 et inhumé dans l'église sous une pierre à ses armes. La plupart des van Provyn cités dans les *Tablettes des Flandres* (237) ont vécu aux alentours de Merckem, Pollinckhove, Steenvoorde, Poperinghe, Ypres ou Dixmude. Ils furent, échevins*, bourgmestres, baillis*, notaires ou avocats, écrit l'auteur de la généalogie.

Voici une ébauche de leur généalogie établie à partir des *Tablettes des Flandres* (s'y reporter pour plus de précisions, en particulier sur la composition de la famille (237)).

Les recherches mettent en lumière un grand nombre de (van) *Provyn* (avec des graphies différentes) ; je n'ai ici recensé que ceux dont les armoiries se recourent, après vérification(s), avec les nôtres.





Guillaume van Provyn fut *inhumé dans l'église [de Merckem] sous une pierre à ses armes* ⁽²³⁷⁾.

Jean van Provyn était *échevin de Merckem* ⁽²³⁷⁾.

Jean Baptiste van Provyn était *échevin, bourgmestre et bailli de Merckem* ⁽²³⁷⁾.

Jean Donatien van Provyn était *bourgmestre de Merckem*. Marie Jeanne Beyts était *dame de Pollinckhove* ⁽²³⁷⁾.

Philippe Jacques van Provyn fut *inhumé dans l'église [de Dixmude] sous une pierre portant ses armes*. Seigneur de Pollinckhove il était *bourgmestre de Dixmude* ⁽²³⁷⁾.

<table border="1"> <tr> <td>Philippe Jacques van Provyn de Pollinckhove 1749 - 1809 (sans descendance)</td> </tr> </table>	Philippe Jacques van Provyn de Pollinckhove 1749 - 1809 (sans descendance)	<table border="1"> <tr> <td>Jean Louis Alexandre van Provyn 1757 - 1839</td> </tr> </table>	Jean Louis Alexandre van Provyn 1757 - 1839	<table border="1"> <tr> <td>Louis Hubert van Provyn 1759 - 1804 (Ypres) Il prit l'habit en 1781 et figure dans la liste des déportés à l'île de Ré par la loi du 19 fructidor An V: Van Provyn, Louis, 40 [ans], de Dixmude, vicaire de s. Nicolas à Ypres, [arrivé le] 13 février 1799 ⁽²⁶⁶⁾.</td> </tr> </table>	Louis Hubert van Provyn 1759 - 1804 (Ypres) Il prit l'habit en 1781 et figure dans la liste des déportés à l'île de Ré par la loi du 19 fructidor An V: Van Provyn, Louis, 40 [ans], de Dixmude, vicaire de s. Nicolas à Ypres, [arrivé le] 13 février 1799 ⁽²⁶⁶⁾ .
Philippe Jacques van Provyn de Pollinckhove 1749 - 1809 (sans descendance)					
Jean Louis Alexandre van Provyn 1757 - 1839					
Louis Hubert van Provyn 1759 - 1804 (Ypres) Il prit l'habit en 1781 et figure dans la liste des déportés à l'île de Ré par la loi du 19 fructidor An V: Van Provyn, Louis, 40 [ans], de Dixmude, vicaire de s. Nicolas à Ypres, [arrivé le] 13 février 1799 ⁽²⁶⁶⁾ .					

20- Un recensement non exhaustif !

On peut aussi faire état de Didier de Reims (ou Derain, ou d'Airain...) qui *fut anobli le 13 septembre 1554 par reprise de la noblesse de son aïeule maternelle Marguerite Provyn dont il reprit les armes* (238). Ce recensement des familles portant le nom de *Provin* (avec, faut-il le rappeler, des orthographe différentes, dues à la langue employée, à la transcription différente selon la prononciation, aux erreurs de copie, etc.) est basé sur un grand nombre de références, dont plusieurs permettent de croiser les renseignements. La totalité de ces familles portaient **d'azur à six étoiles d'or à cinq / six rais posées trois, deux et un**. Dans aucun cas je n'ai trouvé mention de notre village mais n'est-il pas possible de conclure avec Théodore de Raadt ? À défaut de blason d'une origine purement communale, ou adopté en souvenir d'un événement historique dans le passé de l'endroit, les communes devraient, à notre sens, se servir de celui de la famille à laquelle elles ont obéi à l'époque de la création des armoiries. Et, bien souvent, cette famille portait précisément le nom même de la localité (53). L'interrogation majeure demeure cependant : si tel est le cas, à quelle famille notre village était-il lié ?

La courte récapitulation qui suit de quelques-uns des *Provin* que j'ai pu retrouver, probablement d'autres branches à la fois de la famille recensée par W. van Hille (237) et de la famille d'échevins cités précédemment, ne constitue pas une généalogie, puisque je n'ai pas retrouvé tous les liens existant entre les personnes ; elle pourra peut-être servir de base à de nouvelles recherches. J'ai conservé l'orthographe figurant dans les documents d'origine. Les armoiries de ces personnes ne sont pas décrites dans ces documents.

Jossine de Provyn, au début des années 1500, épousa François Lauwereyns (de Terdegheem) ; les étoiles de ses armoiries ne comportaient que cinq rais (239).

Philippe de Provyn (267)

— Présent lors du troisième mariage de Robert II, comte d'Artois avec Marguerite d'Avesnes à Douay en 1298

— Présent à *Valencènes* lorsque Jean-sans-Mercy, frère de Marguerite d'Avesnes, annexa la terre d'Engelfontaine

Georges van Provyn (219)

— Échevin du métier d'Ypres, 1409-1414

Lieven van Provyn (268)

— Épouse le 6 octobre 1620 Catharina de Pestere, en la paroisse Saint-Nicolas de Gand

Joannes Emanuel Van Provijn (268)

— Épouse Anna De Grave le 14 décembre 1687 en présence des témoins Francisca Proveijn et Petrus Rad.

Adrianus Provijn (269)

— Épouse Maria Teresia Merschaers le 13 juin 1721 en présence des témoins Marcus Franciscus Du Four et Maria Vliegheer

Le milieu du 16^e siècle vit, dans les Provinces Unies (aux Pays-Bas, principalement en Hollande), s'affronter catholiques et calvinistes, les *Provinces & villes prenant le contrepoids des maximes du Roy d'Espagne, qui protestoit de ne pouvoir ny vouloir souffrir autre Religion que la Catholique Romaine*. [...] *Au commencement on appelloit les Reformez « gueux », comme en France « Huguenots »* (275); ces derniers ravagèrent la Flandre et pillèrent les lieux de culte catholiques. En 1566, après la mise à sac de l'abbaye de Loos, ils se dirigèrent vers Seclin (39) mais furent repoussés par les villageois. *Les calvinistes étaient maîtres de Bruges. Tous ceux qui avaient pris part aux manifestations du 2 et du 3 juillet [1579], sur qui ils parvinrent à mettre la main, furent arrêtés. [...] Voici d'après des documents authentiques les noms des principaux prisonniers, parmi lesquels sont nommés* (276) :

— **Charles van Provin**, *fils de Dominique, seigneur de Straeten et de Jeanne de Griboval*, échevin de Bruges puis bourgmestre, *retenu prisonnier à Sluus jusqu'au 26 août et ensuite dans sa propre maison, sous caution de 2000 florins qui fut fournie par Jacques van Provin*. Décédé en 1601.

— **Gilles van Provin**, *fils de Liévin*, libéré sous caution *fournie par son frère Henri van Provin*. Décédé en 1619.

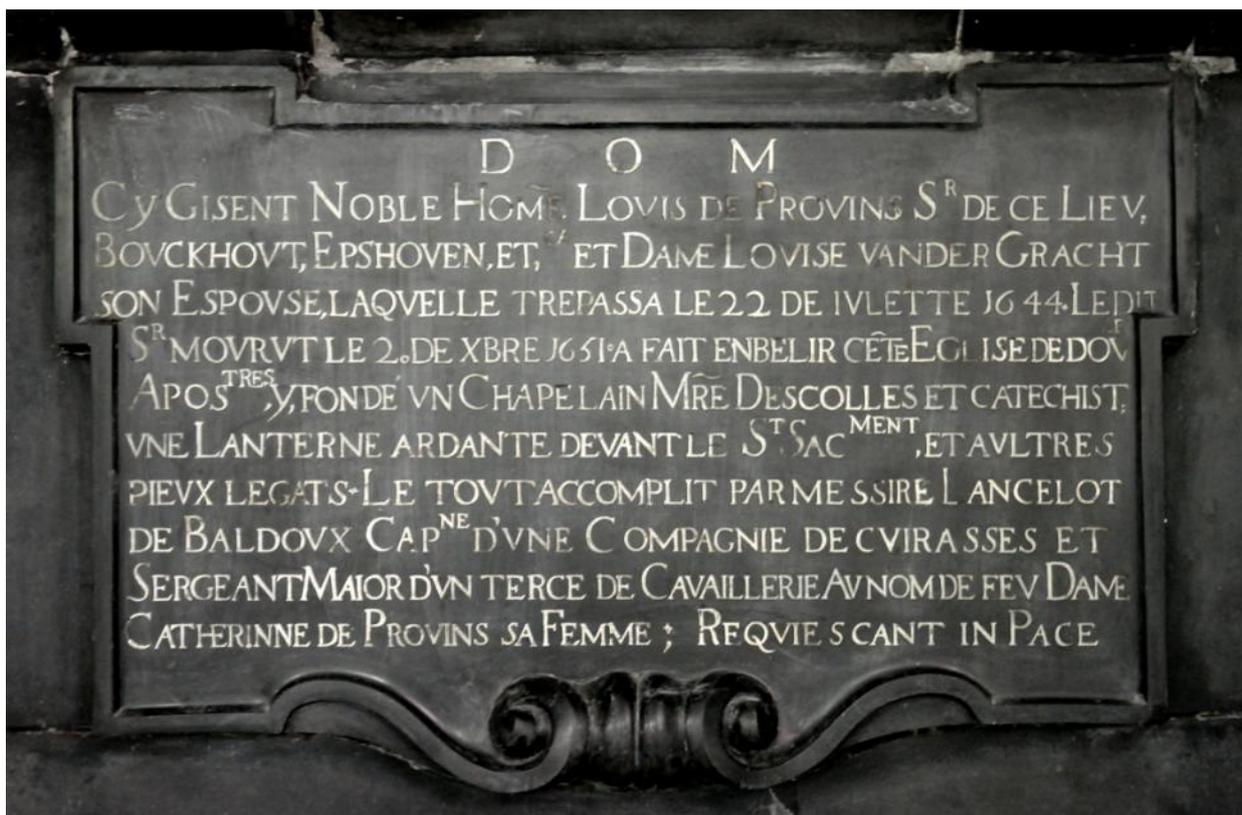
— **Jacques van Provin**, *fils de Jean*, prisonnier à la maison du sergent-major et ensuite dans sa maison, sous caution de 6000 florins.

La lecture du *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites* (270), publié en 1956 à Bruxelles, fait état de *Seigneurs de Provins* établis à Court-Saint-Etienne. Cette petite ville étant à moins de deux heures de route de Provin, l'occasion de visiter cette partie de l'arrondissement de Nivelles était trop belle... La moisson fut excellente, voire jubilatoire !

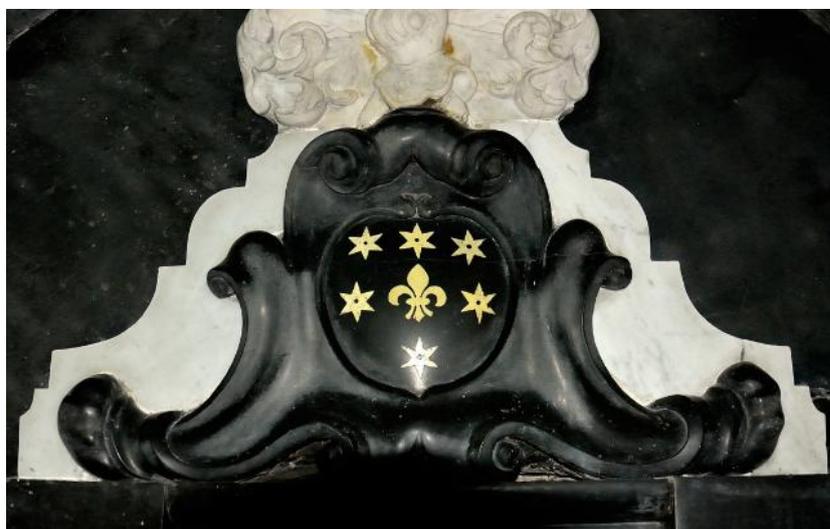


Ce gisant de marbre, noir et blanc, situé dans l'église Saint-Etienne date du 17^e siècle. Il s'agit d'un cénotaphe, en parfait état, élevé à la mémoire de **Louis de Provins**, seigneur de Court-Saint-Etienne à partir de 1616, et de son épouse, Louise van der Gracht, *décédée le 22 juillet 1644* (285), *superbe monument en marbre noir, élevé dans l'église, par Lancelot de Baldoux et Catherine de Provins, à leur beau-frère et frère Louis de Provins, seigneur de Court-Saint-Étienne, décédé le 2 décembre 1651. [...] Louis de Provins et Louise van der Gracht avaient fondé un bénéfice dont le possesseur devait tenir école, instruire gratuitement les enfants pauvres, catéchiser le dimanche et célébrer une messe par semaine* (285).

Au-dessus du monument figure cette plaque qui fournit un grand nombre de renseignements :



Mais aussi, au moins aussi intéressante, la reproduction des armoiries de Louis de Provins :



Ce sont celles qui ont été décrites plus haut, **d'azur à une fleur-de-lis d'or, accompagné de six étoiles de même, 3 en chef, 2 en flancs et 1 en pointe**. On remarquera qu'en fait d'étoiles, ce sont des molettes, signe de chevalerie (75). Cette distinction entre étoile et molette n'est pas décisive aux yeux de Pierre Barthélemy Gheusi (271) qui constate simplement que l'étoile *peut être vidée, remplie, percée* (point déjà rencontré il y a de cela quelques pages).

L'arc qui encadre le gisant comporte les noms des différentes familles liées à Louis de Provins ainsi que, plaisir extrême, les armoiries de chacune d'elles. Attardons-nous sur celles de son épouse, Louise de Gracht : Outre les merlettes (peut-être symboles d'ennemis vaincus, admet Pierre Barthélemy Gheusi (271), plus précisément *Sorte d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, qui sont représentés sans pieds et sans bec [et] rappellent les blessures qu'avait reçues dans les guerres saintes le chevalier qui les portait*, clarifie le *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts de 1787*), outre les merlettes qui appartiennent à la famille van der Gracht, on ne distingue rien moins que le chevron des *de Ghistelles*, rencontrés plus haut.



Un télescopage passionnant : les *de Provins* et les *de Ghistelles* ont un lien de parenté, même s'il est lointain. Louise de Gracht avait pour arrière-grands-parents Jean de Thiant né en 1512 et Anne de Ghistelles née en 1514 ; plus tôt déjà, Thierry van der Gracht, mort en 1505, avait épousé Isabeau de Ghistelles.



Parmi les noms répertoriés, celui des *de Mol* aussi, déjà rencontré à Gand.

Malheureusement la piste de Louis de Provins ne se révélera pas aussi satisfaisante qu'elle le promettait ; Louis de Provins est mort sans postérité (274) et ses deux sœurs, Catherine et Anne, n'ont transmis ni le nom *de Provins*, ni les armoiries. C'est également pour cette raison que le 10 juin [1652] Anne, fille de Max. Van de Ree et d'Anne de Provins, relève* la terre de Court-St-Etienne par décès de **Louys de Provins**, son oncle (287). En 1660, le 10 mars, [sera signé un] *contract de mariage entre Charles-Hyac., fils de Nic. de Varick et d'Anne-Marie Michaut, et Anne Van der Ee, fille de Maxim. et d'Anne de Provins ; la future apporte en dot la terre de Court-St-Etienne* (287). C'est ainsi qu'un fief change de famille, faute d'héritier mâle.

Le même ouvrage (287) donne pour 1691 les noms de deux frères, **Georges-Charles** et **Hugo de Provins**, et d'**Anne-Marie de Provins** mais sans préciser le degré de parenté avec Louis de Provins.

21- Que peut-on en conclure ?

Vous avez pendant ces quelques pages participé aux recherches que j'ai longuement menées. Nous voici arrivés à leur terme (provisoire très certainement, car au fil des lectures futures d'autres voies s'ouvriront pour nous apporter davantage de certitudes). Grâce à la *Collection de moulages de sceaux des Archives générales du Royaume de Belgique* (240), j'ai pu retrouver l'empreinte du sceau d'un certain **Georges van Provijn** en 1515. Il ne s'agit plus encore une fois de similitude, mais de parfaite concordance avec nos armoiries !



Les armoiries de Provin ne sont pas celles de l'abbaye de Saint-Trond.

Faute d'avoir retrouvé les traces écrites établissant de manière certaine un lien entre notre village et les *de Provin* (quelle que soit la graphie) ou un document précisant les conditions d'attribution de nos armoiries, il reste deux hypothèses, basées toutes deux sur l'homonymie, le terme commun *Provin* permettant aisément cette fusion entre les armoiries déjà attribuées à une famille et les armoiries recherchées par un village.

D'une part, supposons que la municipalité (avant 1789 ? 1814 ?) soit allée au plus simple, les élus ayant procédé par rapprochement puis intégration, l'esthétisme des étoiles d'or sur champ d'azur ayant joué un rôle non négligeable car révélateur d'une certaine aristocratie.

D'autre part, Nicolas Vernot a, en 2002, étudié *Les armoiries attribuées d'office dans la partie franco-comtoise de l'Armorial général de 1696*. Bien que ses recherches ne traitent pas directement de notre sujet, il est intéressant d'y lire que l'édit de 1696 ordonne l'enregistrement de toutes les armoiries en usage dans le royaume de France, moyennant le versement d'une taxe de vingt livres destinée à renflouer les caisses d'un État aux abois. Les enregistrements n'affluant pas assez vite l'État ordonne dès l'année suivante la constitution de rôles où seront inscrits les noms de tous ceux qui sont censés devoir porter des armoiries. Parmi ces derniers figurent non seulement les particuliers, les abbayes mais aussi les villes. Ceux et celles qui n'en possédaient pas et auraient pu en porter se virent octroyer des armoiries d'office. C'est ainsi que parfois les commis s'inspirèrent directement des armoiries portées par une famille au nom phonétiquement proche, en procédant éventuellement à des retouches. Les armoiries provinoises ont-elles ainsi été simplement calquées par des préposés à l'attribution d'armoiries, inspirés aussi par l'homonymie, sur celles des familles flamandes de *Provins / Van Provijn* ?

Quant au sens porté par nos belles armoiries, je propose de donner la parole à Pierre Barthélemy Gheusi (271) dont les propos relatifs aux armoiries familiales s'appliquent aussi aux armoiries communales :

Toutes les fois qu'on vous consultera en vous tendant une bague armoriée ou un parchemin enluminé d'émaux, on ne manquera pas de vous demander avec curiosité :

— « *Voilà les Armes de ma famille. Que veulent-elles dire ?* »

Et, neuf fois sur dix, il faudra répondre :

— « *Rien. Ce sont les Armoiries de votre famille. C'est tout.* »

Car les Armes - à l'exception des « parlantes », ou de celles qui font allusion à un fait historique - ne veulent rien dire par elles-mêmes. Elles ne sont que des marques de famille (271).

L'étude menée par Vincent Belloy (*Les armoriaux entre imaginaire et réalité. L'adoption d'armoiries issues de la littérature*) traite de quelques armoiries parlantes :

L'héraldique arthurienne est peut-être la catégorie de l'héraldique imaginaire la plus structurée. Dès la fin du XII^{ème} et le début du XIII^{ème} siècle, les romans arthuriens attribuent aux chevaliers des armoiries. Auteurs et peintres prennent rapidement l'habitude d'associer les mêmes armoiries au même personnage, d'aventure en aventure et de miniature en miniature. C'est en particulier le cas pour les chevaliers de premier plan comme Lancelot ou Gauvain. Ce qui est désormais une emblématique à part entière reflète aussi fréquemment les pratiques de l'héraldique véritable. On y retrouve des armes parlantes, comme Geoffroy de La Tour qui porte de gueules à la tour maçonnée de sable, Brumer de La Fontaine qui porte écartelé d'or et de sable, à la fontaine d'argent brochant sur le tout ou encore Brun sans Joie qui porte comme meubles principaux des larmes.

Le manuscrit du *Kupferstichkabinett* reproduit ces armes ainsi que la Devise des chevaliers.



Dans une autre étude, Nicolas Vernot, déjà cité, révélait le sujet des armoiries attribuées d'office, en Normandie, à l'avocat *Alexandre Le Marié* : *une paire de cornes !*

(A gauche un essai de représentation possible : de gueules au massacre d'or)

Les armoiries dites parlantes furent attribuées en 1696, comme on l'a vu plus haut, en cas d'absence de déclaration et certaines d'entre elles brillèrent par leur ridicule : le Sieur Le Marié n'a probablement pas apprécié le tour que lui ont joué certains dessinateurs facétieux.

Il s'agit, écrit Michel Pastoureau à propos des armoiries parlantes, d'une véritable écriture en images. [...] On peut dire que sont « parlantes » les armoiries dans lesquelles le nom de certains éléments – le plus souvent celui de la figure principale – forme un jeu de mots ou établit une relation de sonorité avec le nom du possesseur de l'armoire, raison pour laquelle les Anglais parlent de « canting arms », c'est-à-dire armoiries chantantes.



Armoiries de Florensac, dans l'Hérault

22- « Un nom doit-il toujours signifier quelque chose ? » (Lewis Carroll)

Il me paraît utile d'ouvrir ici une parenthèse qui, si elle ne concerne pas directement Provin-village, permettra sans doute de mieux comprendre comment un nom de famille peut être associé à un nom de localité.

La première question soulevée est celle de la particule, *de* en français et *van* en flamand. Peut-on prétendre à des origines nobles parce que l'on s'appelle *de quelquechose* ? *Le Nom lui-même sera-t-il une preuve de noblesse* ? questionne Pierre Barthélemy Gheusi.

[Les noms utilisés] *aux temps « héraldiques » sont rarement arrivés jusqu'à nous. Le prénom était employé seul, avec un surnom ou le nom d'un lieu d'origine, sinon un titre de terre, tous vocables variables au gré des acquisitions et des ventes de domaines. [...] Le nom n'avait aucun caractère particulier et ne situait pas l'individu dans une classe sociale.* Il ajoute que *dans tous les registres paroissiaux jusqu'à la Révolution, les actes de l'état civil ne font aucune attention à la particule. Elle ne sert guère qu'à différencier entre eux les artisans, cordonniers ou maçons de la localité* (271). Après la Révolution et la suppression des droits féodaux, il s'avéra prudent de faire disparaître toute particule ; mais la vanité finit par l'emporter et on la vit renaître avec le rétablissement de la Monarchie puis avec l'Empire.

Louis de Baecker (262) se montre beaucoup plus précis au sujet des noms de famille, retraçant l'évolution de l'usage du nom propre : *ces noms renfermaient des idées de hardiesse, de force, de capacité, de grandeur, de générosité, de bonté, de justice, de prudence, etc. La coutume de ne désigner les personnes que par le nom d'une de leurs qualités physiques ou morales, dut, dans la suite des temps, devenir un embarras et engendrer la confusion dans les moyens de distinguer les personnes. Aussi, chercha-t-on à remédier à cet inconvénient.*

Au 11^e siècle, ceux qui sont revêtus d'une charge font suivre leur nom du nom de l'endroit qu'ils habitent. Ce qui ne manqua pas d'ailleurs d'entraîner d'autres confusions puisque la même précision pouvait être commune à plusieurs individus.

Au 12^e siècle, on voit poindre ce que nous appelons le surnom ou sobriquet. Dans les diplômes de cette époque, se lisent des noms tels que ceux-ci : Simon le Roux, Simon Refus, Guillaume le Borgne, Willelmus Cocus, Lambert le Noir, Lambertus Niger [...]. Cependant à cette époque, le fils ne prend et ne porte pas encore le nom de son père. [...] À l'évidence, le nom propre est chargé de signification et provient d'un nom commun. Des propos confirmés avec talent en 1875 par Henri Gourdon de Genouillac : Chacun de nous porte avec soi une désignation qui le personnifie, qui le rattache, par des anneaux non interrompus, à l'origine même de l'humanité, et qui doit lui survivre. Cette désignation, c'est le nom. Sa valeur est universelle. Chez les peuples primitifs, le nom a été une description concise et poétique. L'idée de la personne s'est toujours attachée au nom propre en le confondant avec la ressemblance : les anciens croyaient découvrir dans le nom une sorte de vertu prophétique qui dominait la destinée de l'homme.

Ce n'est qu'à partir du 13^e siècle, que nous voyons le père transmettre son nom à ses enfants. Louis de Baecker classe ensuite les noms de famille, selon ce qu'ils désignent, car les noms de famille, avant d'être des noms propres commençant par une majuscule, ont toujours été des noms communs, *des mots réels qui représentent une chose ou une idée* (Charles Nodier). Il dénombre ainsi sept catégories ;

- ceux qui mettent en valeur une qualité physique ou morale : de Corte (le Court, le Petit), de Grootte (le Grand) ;
- ceux qui ont un rapport direct avec la nature : van de Velde (des Champs, du Champ, des Camps), van de Bergh (du Mont), van de Walle, (de la Motte), van Hove (du Jardin), van den Bosch, van Houte (du Bois), van Dyck (du Fossé, de la Fosse) ;
- ceux qui décrivent un métier : de Smet, de Smit, Schemidt (le Forgeron), de Backer (le Boulanger), de Brauwere (le Brasseur), Timmerman (Charpentier) ;
- ceux qui indiquent des noms de lieux : van Parys (de Paris), van Uxem (d'Uxem, village entre Bergues et Furnes) ;
- ceux qui précisent une appartenance à l'église, à la magistrature, ou à toute autre charge institutionnelle : de Pape, de Priester (le Prêtre), de Conynck (le Roy), de Rudder (le Chevalier), de Koster (le Clerc) ;
- ceux qui se rapportent à des noms d'animaux ou d'objets inanimés : de Wulf (le Loup), de Beer (l'Ours), de Vos (le Renard), van den Hoven (du Four), van der Mullen (du Moulin) ;
- la septième catégorie comprendrait les noms composés : Hoevenaghels, Houvenaghel (Clou solide), Cleenewerck (Faible, petit travail), Hardevust (Poing solide), Diepoooghe (Œil profond), d'Asenberghe (la Colline aux lièvres), van Bokstael (de l'Étable aux Boucs)... (262)

Les mots sont la définition des choses et des idées, les noms sont la définition des personnes. Il y a donc entre eux une étroite connexité. Ils sont les produits d'une même langue. Or qu'est-ce qu'une langue, si ce n'est l'histoire et le miroir d'un peuple ? [...] Avec les progrès de la civilisation, le nom propre est devenu le lien des familles par le sang ou l'adoption ; il a créé le culte des ancêtres (Henri Gourdon de Genouillac).

Reste le charme de l'erreur* d'orthographe, abordée plusieurs fois à propos des seigneurs de Provin / Provins / Provijn / Proven...

Reprenons la lecture de l'intervention de Louis de Baecker dans les *Annales du Comité flamand de France* (262) en 1857. *Une des causes qui ont le plus contribué à l'altération des noms de famille a été la mauvaise tenue des registres qui servaient à l'inscription des actes de baptême, de mariage et de décès des fidèles. Dans le principe, ces registres n'étaient pas obligatoires, et les curés n'y inscrivaient les actes auxquels ils procédaient qu'à titre de renseignements. [...] Même à la fin du 18^e siècle, les noms des personnes étaient encore dénaturés, l'orthographe en était corrompue. Nous-même, en faisant des recherches sur le nom que nous portons, nous l'avons vu, dans les registres ecclésiastiques, écrit de plusieurs manières différentes ; nous avons vu d'autres noms, des noms français, traduits en flamand, et des noms flamands traduits en français* (262).

L'inscription des noms propres dans les registres paroissiaux puis d'état civil se fit petit à petit plus rigoureuse à partir de 1611 grâce à l'intervention de l'archiduchesse Isabelle, épouse de l'archiduc Albert d'Autriche.

Rien ne vaut l'avis d'un chercheur compétent ; le Baron de Coston écrivit en 1867 dans *Etymologie et signification des noms propres et des armoiries* :

Au premier rang des utilités sociales, se placent incontestablement les noms de famille. Notre nom c'est nous-même, c'est notre numéro d'ordre sur la terre, le seul bien qui soit à l'abri des caprices et des vicissitudes de la fortune ; la richesse, la récompense et la conquête de toute la vie, la personnification des familles et des individus, le patrimoine historique du rôle que nos pères ont joué sur la terre, une propriété toute de culte et de religieux souvenirs, dont les révolutions sociales n'ont jamais pu détruire le prestige, un moyen indispensable de reconnaître les personnes dans toutes les phases de leur existence, à travers le temps et l'espace ; c'est l'être moral qui rattache le passé au présent et le présent à l'avenir ; le ciment qui lie tous les faits qui se succèdent pendant la vie d'un homme, pour les rapporter à son individualité, et sans lequel tout ne serait que chaos et incertitude. C'est au nom propre de chacun que s'attache sa bonne ou sa mauvaise renommée.

Jamais un nom ne frappe notre oreille sans éveiller aussitôt dans notre esprit l'histoire d'un homme, et par suite des souvenirs d'affection, de haine, de jalousie, de gloire et de grandeur.

Pour terminer, quelques citations (partisanes) tirées des pages du FigaroScope...

Le nom, n'est-ce pas l'être ? De Simone Bussières / L'héritier

Le plus beau patrimoine est un nom révééré. De Victor Hugo / Odes et ballades

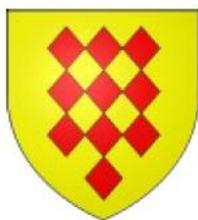
Un bon nom vaut mieux qu'une huile précieuse. De La Bible / L'Ecclésiaste

Les titres ne sont que la décoration des sots, les grands hommes n'ont besoin que de leur nom.
De Frédéric II / Lettre à Voltaire

On est vraiment mort quand il n'y a personne pour se rappeler notre nom, sur cette terre.
De Dany Laferrière / L'odeur du café

et bien sûr le Baron de Coston, pour qui **blasonner un écu est aussi une manière de donner son nom.**

Les communes du canton d'Annœullin



Allennes-les-Marais



Annœullin



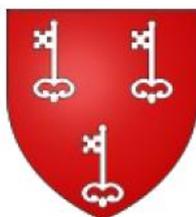
Aubers



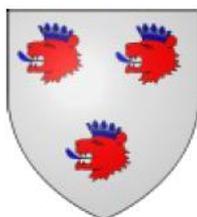
La Bassée



Bauvin



Camphin-en-Carembault



Carnin



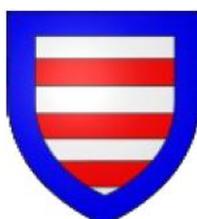
Don



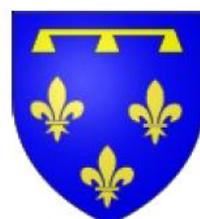
Fournes-en-Weppes



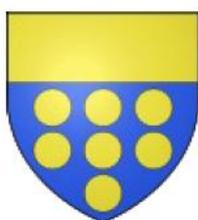
Fromelles



Hantay



Herlies



Illies



Le Maisnil



Marquillies



Ostricourt



Phalempin



Provin



Radinghem-en-Weppes



Sainghin-en-Weppes



Salomé



Wahagnies



Wavrin



Wicre

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés ici sont basés sur des écrits anciens (*reproduits en italique*) et les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont référencés clairement dans le fascicule 001. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte dans le glossaire ; ces mots sont suivis de *.